

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CELLULE DE SUIVI DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

RAPPORT D'AVANCEMENT
DE LA MISE EN ŒUVRE DU D.S.R.P.

ANNEE 2003

DOCUMENT FINAL

MARS 2004

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	
LISTE DES TABLEAUX.....	
I.- INTRODUCTION.....	
II.- REVUE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DES INSTRUMENTS DE MISE EN OEUVRE.....	
II.1- ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL.....	
II.2.- APPLICATION PRATIQUE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DSRP.....	
III.- CADRAGE MACROECONOMIQUE.....	
III.1.- LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES ENREGISTREES EN 2003.....	
III.2.- PERFORMANCES BUDGETAIRES.....	
IV.- PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET MISE EN OEUVRE DU DSRP.....	
IV.1.- PROGRAMMATION / BUDGETISATION DU PAP DANS LE PTIP 2003-2005.....	
IV.1.1.- <i>Caractéristiques générales du PTIP 2003-2005 en relation avec le PAP 2003-2005</i>	
IV.1.2.- <i>Prise en compte des actions des POS par le PTIP 2003-2005</i>	
IV.2 - PERSPECTIVES 2004-2006 DE LA PRISE EN COMPTE DU PAP PAR LE PTIP.....	
V.- MOBILISATION DES RESSOURCES ET SUIVI BUDGETAIRE.....	
V.1.- FINANCEMENT DU PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE.....	
V.2.- MOBILISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES PPTE.....	
V.2.1.- <i>Mobilisation des ressources tirées de l'Initiative PPTE</i>	
V.2.2.- <i>Utilisation des ressources PPTE et état d'exécution du PAP</i>	
V.2.3.- <i>Situation du compte spécial PPTE ouvert à la BCEAO</i>	
V.2.4. <i>Obstacles à l'absorption des ressources</i>	
V.3.- MECANISMES DE SUIVI BUDGETAIRE.....	
V.3.1.- <i>Au niveau des ministères</i>	
V.3.2 - <i>Au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances</i>	
V.3.3. <i>Aux niveaux régional et local</i>	
VI. EVALUATION DE LA MATRICE DES MESURES DU DSRP.....	
VI.1. EVALUATION DU CADRE MACROECONOMIQUE.....	
VI.2. BONNE GOUVERNANCE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.....	
VI.3. PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'INTERVENTION DE L'ETAT.....	
VII.- ETAT DE RENSEIGNEMENT DES INDICATEURS.....	
VII.1.- CHOIX DES INDICATEURS DU DSRP.....	
VII.1.1.- <i>Problématique des indicateurs de suivi et démarche d'élaboration</i>	
VII.1.2.- <i>Principes de base du choix et typologie des indicateurs</i>	
VII.2.- SITUATION DES INDICATEURS DU DSRP.....	
VII.2.1. - <i>Incidence de la pauvreté</i>	
VII.2.2. <i>Caractéristiques de la pauvreté</i>	
VII.2.3.- <i>L'éducation</i>	
VII.2.4.- <i>La santé, l'hygiène et la nutrition</i>	
VII.3.- EVALUATION DES INDICATEURS INTERMEDIAIRES.....	
VII.4.- EVALUATION DES INSTRUMENTS DE SUIVI.....	
VII.4.1.- <i>Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages II</i>	
VII.4.2.- <i>Le recensement de la population</i>	
VII.4.3 <i>La Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)</i>	
CONCLUSION.....	
VIII : PLAN DE REALISATION DES RECOMMANDATIONS.....	
ANNEXES.....	
ANNEXE 1 : SCHEMA GENERAL DU DSRP DU SENEGAL.....	
ANNEXE 2 : SCHEMA N°1 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE.....	
ANNEXE 3 : SCHEMA N° 2 : DISPOSITIF D'ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL.....	

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AFDS	:	Agence du Fonds de Développement social
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BE	:	Budget Economique
CCHD	:	Compte Courant Hors Dons
CDMT	:	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CFAA	:	Country Financial Accountability Assessment
CGCPE	:	Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat
CL	:	Collectivités Locales
CNPE	:	Comité National de Politique Economique
CPAR	:	Country Procurement Assessment Report
CREA	:	Centre de Recherche économique appliquée
CSPLP	:	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
CSS	:	Caisse de Sécurité Sociale
DB	:	Direction du Budget
DCEF	:	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI	:	Direction de la Dette et de l'Investissement
DGCPT	:	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGF	:	Direction Générale des Finances
DGID	:	Direction Générale des Impôts et Domaines
DMC	:	Direction de la Monnaie et du Crédit
DPRE	:	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DPS	:	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTAI	:	Direction du Traitement Automatisé et informatique
ESAM	:	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESP	:	Enquête Sénégalaise sur les Priorités
FMI	:	Fonds Monétaire International
IPRES	:	Institut de Prévoyance de Retraite au Sénégal
LFR	:	Loi de Finances Rectificative
MDB	:	Ministre Délégué au Budget
MDM	:	Matrice Des Mesures
MEF	:	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN	:	Ministère de l'Education Nationale
MT	:	Ministère Technique
NTIC	:	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCDE	:	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PAP	:	Plan d'Actions Prioritaires
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
POR	:	Programme d'Opérations Régional
POS	:	Programme d'Opérations Sectoriel
PPTE	:	Pays Pauvre Très Endetté
PSA	:	Partenariat Stratégique pour l'Afrique
PTIP	:	Programme Triennal d'Investissements Publics
QUID	:	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Développement
SFD	:	Structure de Financement Décentralisé
SGDD	:	Système de Général de Diffusion de Données
SRP	:	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	:	Termes de Référence
TMEI	:	Taux Marginal Effectif d'Imposition
TVA	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	:	United Nations Population Fund

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX RENCONTRES NATIONALES ET REGIONALES ORGANISEES PAR LE MEF (EN %)	9
TABLEAU 2 : NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX RENCONTRES NATIONALES ET REGIONALES ORGANISEES PAR LE MEF (EN %)	9
TABLEAU 3 : SYNTHESE DES APPRECIATIONS DES ACTEURS QUANT A LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DSRP ..	10
TABLEAU 4 : CADRAGE SECTEUR REEL 2003.....	13
TABLEAU 5 : CADRAGE DU TOFE 2003.....	13
TABLEAU 6 : PART DES DEPENSES SOCIALES DANS LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (%)	14
TABLEAU 7 : AFFECTATION DES RESSOURCES ADDITIONNELLES DU BUDGET D'INVESTISSEMENT 2003 REVISE.....	14
TABLEAU 8 : REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU PAP PAR SECTEUR	15
TABLEAU 9 : REPARTITION DES FINANCEMENTS ATTENDUS PAR SOURCE	16
TABLEAU 10 : ETAT D'EXECUTION DU PAP (LFR 2003 RESSOURCES PPTE.....	20
Tableau 11 : ETAT D'EXECUTION DE LA MATRICE DES MESURES DU DSRP	29
TABLEAU 12 : ESTIMATION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE	40
TABLEAU 13 : LES INDICATEURS SUR L'EDUCATION	42
TABLEAU 14 : LES INDICATEURS DE COUVERTURE VACCINALE.....	43

I.- INTRODUCTION

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Sénégal a été approuvé en décembre 2002 par le Fonds Monétaire International et par la Banque Mondiale, au terme d'un processus national de préparation, d'élaboration et de validation de plus d'un an. Dès son adoption par le Gouvernement en décembre 2001, les autorités nationales se sont engagées à mettre en œuvre les mesures transitoires, notamment la préparation de Plans d'Opérations Sectoriels (POS), la mise en place des instruments de pilotage, les réformes institutionnelles préalables inscrites dans la matrice des mesures et la traduction des orientations du DSRP dans toutes les activités de l'Etat à travers le budget. Le Gouvernement s'est aussi engagé à inscrire, dans le calendrier républicain, l'exercice d'évaluation pour rendre compte annuellement des progrès réalisés dans la mise en œuvre conformément au plan d'action du DSRP.

Il convient d'indiquer que les engagements pris par le Gouvernement du Sénégal portaient principalement, pour l'année 2003, sur la mise en place des mesures transitoires préalables. Il s'ensuit que le démarrage effectif des investissements étant programmé pour l'année 2004, la revue de l'état d'avancement de la mise en œuvre du DSRP se limite aux actions de mise en place des instruments de mise en œuvre et de suivi, en plus des actions prioritaires exécutées sur les ressources PPTTE mises à disposition en 2002 et 2003 au profit de certains secteurs, tels que l'éducation et la santé.

Il était également question pour le gouvernement, avant de progresser dans la mise en œuvre des actions du DSRP, de finaliser l'exploitation et l'analyse des données de l'ESAM II, en vue de confirmer la pertinence des actions consignées dans le DSRP.

Sur la base du champ d'intervention ainsi défini et en considération de la nouveauté de l'exercice, le présent rapport :

- fait une revue du dispositif institutionnel en place pour le pilotage, l'exécution, le suivi et l'évaluation des actions prévues par le DSRP au triple niveaux national, sectoriel et régional et des instruments de mise en œuvre déjà élaborés dans cette perspective (*chapitre 2*) ;
- procède à l'examen du cadre macroéconomique (secteur réel) et macrofinancier (cadre du TOFE), au regard de l'évolution de l'environnement de développement du DSRP (*chapitre 3*) ;
- dresse ensuite un état d'exécution du DSRP en ce qui concerne les actions prioritaires et les autres mesures éligibles au titre de l'année 2003 (*chapitre 4*) ;
- fait le point de la mobilisation des ressources ainsi que de leur suivi budgétaire (*chapitre 5*) ;
- évalue la matrice des mesures du DSRP (*chapitre 6*) ;
- présente l'état actuel de renseignement des différents indicateurs de suivi des réalisations et d'évaluation des impacts économiques et sociaux des actions et mesures (*chapitre 7*) ;
- définit, des perspectives nouvelles pour l'année 2004 (*chapitre 8*), notamment en termes de planning d'exécution des recommandations formulées.

En annexes, le complément est donné sur le schéma du dispositif de pilotage et le schéma du dispositif d'animation des groupes de travail.

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté, retenue par le Sénégal après l'analyse du profil de pauvreté, de ses causes et manifestations, est articulée autour de quatre leviers fondamentaux : (i) la création de richesses dans un cadre macroéconomique sain, (ii) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et (iv) une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

II.- REVUE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DES INSTRUMENTS DE MISE EN OEUVRE

II.1- ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL

Le dispositif mis en place comprend, d'une part, le cadre institutionnel et organisationnel de pilotage proprement dit, d'autre part, le système de suivi-évaluation et le système d'information et de communication qui implique les différents intervenants de l'administration publique, des collectivités locales, des agences internationales et nationales d'assistance technique, des bailleurs de fonds, des ONG, du secteur privé, des organisations communautaires de base, etc.

a) *Mise en place du dispositif de pilotage de la stratégie*

Le Conseil interministériel d'orientation et de décision qui assure le pilotage de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) s'est réuni une fois pour l'adoption du document sur la mise en œuvre de la Stratégie, le 17 septembre 2002.

Le Comité national de pilotage de la SRP (CNP), présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances, ne s'est pas encore réuni. L'approche « bottom up » adopté pour la mise en œuvre du DSRP, fait que la mise en place du Comité national de Pilotage et les réunions du conseil interministériel doivent être l'aboutissement du processus et non le début pour éviter que les choses soient définies à partir du sommet. La première étape a donc consisté à la mise en place des structures régionales et points focaux, et l'appui à l'organisation des structures de la société civile. Ce processus devant aussi permettre de mieux identifier les structures à intégrer dans le CP conformément aux recommandations du conseil interministériel sur la mise en œuvre, du 17 septembre 2002 Pour assurer les fonctions de pilotage l'option a été de mettre encore l'accent sur les séminaires réunissant tous les acteurs pour discuter des questions stratégiques (séminaire sur la mise en cohérence des POS, séminaire sur le choix des indicateurs). Le rapport d'avancement qui fait le point sur tout cela devait servir de premier input pour convoquer le CNP et le Conseil interministériel. Les fonctions de pilotage ont été jusqu'ici assurées à travers des séminaires ayant impliqué aussi bien les structures pressenties pour participer au Comité de pilotage que les autres acteurs.

Par contre, les **Comités Régionaux de Pilotage de la SRP** qui assurent, au niveau régional, les mêmes fonctions que le Comité National de Pilotage, sous la présidence du Gouverneur de Région, sont opérationnels. En effet, les 11 régions du pays ont mis en place leurs Comités Régionaux de Pilotage entre juin et juillet 2003, au terme d'ateliers et de CRD présidés par les Gouverneurs de région. Au 31 décembre 2003, les Gouverneurs de région ont pris des arrêtés de création des comités de pilotage. Par ailleurs, ces 11 régions disposent de Plans d'Opération Régionaux (POR) élaborés au cours de ces rencontres ayant impliqué les divers acteurs de la région. Depuis juillet 2003, les régions ont finalisé leurs documents et les ont transmis à la CSPLP. La revue, la finalisation et l'édition des rapports sont encore attendues par les régions, qui veulent faire de ces documents les instruments de pilotage de leurs interventions. A cet effet, la plupart des acteurs sont en train d'affiner les modalités d'exécution de leurs POR, notamment en ce qui concerne leur articulation avec les Plans d'Opérations Sectoriels (POS) et leur financement par les ressources PPTTE.

Des mesures sont envisagées pour l'inscription des projets des POR dans le PTIP au même titre que ceux des sectoriels.

b) - Exécution de la SRP

Les Ministères techniques assurent la tutelle des secteurs directement ou indirectement liés à la mise en œuvre de la SRP et exécutent les actions relevant du secteur, à travers leurs services techniques, les programmes sectoriels, les agences sous tutelle, etc. Les 24 Ministères ont élaboré des POS en fin juin 2003. Ces documents sont la traduction des objectifs et lignes d'actions de la matrice des mesures en activités et projets, accompagnés de budgets et calendriers. Ils ont été également harmonisés au cours d'un atelier national tenu au mois d'août 2003. Cette rencontre a permis de désigner des plages de convergence et de situer le partage des responsabilités pour le pilotage des programmes retenus. L'analyse des POS montre que certains ministères ont traduit leurs actions en projets alors que d'autres se sont limités à la formulation des activités. Pour faciliter le financement des POS, il est donc envisagé de traduire toutes les idées de projets en documents de projet suffisamment élaborés pour être intégrés dans le budget (BCI, PTIP, etc.) ou pour servir de base pour les programmes et projets d'appui des partenaires financiers. Pour l'année 2003 seuls certains projets des POS des secteurs prioritaires, déjà formulés, ont été pris en compte dans la LFR 2003 (voir chap. V.2.2), d'autres ont été pris en compte dans le PTIP 2004-2005. (voir chap. IV)

Il faut noter que seuls les ministères et les régions ont élaboré, respectivement, des POS et des POR, alors que les OSC ne disposent pas encore de documents opérationnels, même si ces dernières ont été impliquées dans l'élaboration des POS. Par ailleurs, l'examen des POS a montré la nécessité de mieux préciser quelles sont les actions qui seront confiées aux OSC ou aux CL comme maîtres d'œuvre de leur exécution.

c) Mise en place du Système de suivi-évaluation

La Cellule Nationale de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (CSPLP/MEF) qui assure la coordination technique, le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au niveau national, se met progressivement en place, en renforçant ses ressources humaines et ses moyens techniques d'intervention. Pour lui permettre de s'équiper et de mener ses activités, elle dispose d'un financement sur la période 2002/2004 pris en charge par la Banque mondiale (BM) et mis en œuvre à travers le concours de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) qui a, à ce titre, signé avec le Ministère de l'Économie et des Finances une convention portant appui à la CSPLP/MEF pour la mise en place d'un dispositif de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Le séminaire national sur la mise en œuvre avait recommandé de simplifier la dénomination des instances. Cette recommandation est en cours d'application. La CSPLP a élaboré un Plan d'Opérations qui indique la stratégie d'intervention et les activités à mener. Cette stratégie de suivi participatif comprend des groupes de travail autour des principaux objectifs de suivi de la SRP (Schéma 2 en annexe)¹. Ces groupes de travail constituent un instrument essentiel et feront l'objet d'une attention particulière et d'un suivi plus rapproché. Ils définiront les modalités pratiques de fonctionnement, notamment avec la mise en place de sous groupes thématiques ou ad hoc.

Les points focaux des ministères ont joué un rôle central dans la formulation des Plans d'Opérations Sectoriels, en collectant les informations et mobilisant les ressources humaines des ministères concernés. Certains jouent des rôles très importants en influençant la formulation des projets et stratégies sectorielles avec le DSRP (Développement Social, Santé, Tourisme, Justice, Emploi, etc.).

Les Cellules Régionales de Suivi de la SRP, présidées par le Président du Conseil Régional, qui exercent, sur le plan régional, des fonctions analogues et/ou comparables à celles de la Cellule de suivi au niveau national ont été mises en place dans les 11 régions du pays. A la lecture des différents rapports régionaux, il apparaît que le terme « comité régional » a été plus utilisé que celui de « cellule », pourtant conforme aux recommandations du séminaire national sur la mise en œuvre du DSRP.

A ce dispositif de suivi-évaluation, auquel participe l'ensemble des acteurs, notamment les OSC, les partenaires au développement, le secteur privé, les syndicats, les collectivités locales, s'ajoutent des initiatives indépendantes, dont **la mise en place d'un Observatoire National de Suivi des Politiques et Programmes**, décidée par les OSC, pour la réalisation d'évaluations indépendantes des interventions. Cette initiative n'a pas encore pris forme.

d) mise en place du dispositif de suivi quantitatif

En terme de **renforcement de capacités**, il est noté dans le cadre de l'amélioration du système de suivi, plusieurs activités de formation et d'acquisition d'équipements. A ce titre, on peut souligner l'organisation d'un atelier soutenu par le PNUD, dont le thème est : « Suivi évaluation des DSRP et des OMD ». Cet atelier a permis aux agents de la DPS et de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté, de se former sur le système de gestion efficace des bases de données. Les principaux problèmes ont été identifiés et une mission d'évaluation a suivi cet atelier pour élaborer un ambitieux programme en collaboration avec un institut spécialisé à Québec (Canada).

Au plan d'acquisition de logiciels et de formation, la Cellule de Suivi s'est procurée un module du logiciel SAS et une formation a été faite à Paris pour l'utilisation de cet outil qui devrait constituer la plate forme technique du système de gestion des données. Une licence a été achetée auprès de SAS France pour le module Entreprise Guide qui est jugé complet à l'effet de démarrer les travaux de suivi-évaluation. Actuellement, le module « Entreprise Guide » est installé et son utilisation est en cours avec les données de l'ESAM 2. Les experts du MEF ont préconisé l'utilisation future d'autres modules qui permettront de rendre efficace le partage à distance des informations. Toujours au titre des logiciels et applications informatiques, une autre plate forme a été développée pour le suivi automatisé

¹Quatre groupes sont retenus pour : (i) le suivi quantitatif, (ii) le suivi qualitatif, (iii) le suivi de l'articulation des politiques sectorielles à la SRP et (iv) le suivi de la mobilisation et de l'absorption des ressources

des projets et programmes. Cette application est en phase de test et de validation et la mise à disposition est prévue avant la fin juin 2004.

Un programme d'élaboration de matrices de comptabilité sociales régionales est en cours de préparation à la CSPLPMEF en collaboration avec la DPS et les acteurs régionaux. Les termes de référence sont déjà finalisés et le lancement des travaux est prévu à fin avril 2004. Ces outils sont d'une importance capitale dans le cadre du suivi-évaluation et du ciblage. Leur développement et leur mise à jour permanente permettront d'établir annuellement les indicateurs essentiels pour les économies locales.

Encadré 1 : le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation

Pilotage de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)

- **Le Conseil Interministériel d'Orientation et de Décision** donne les directives nécessaires à la bonne exécution de la stratégie, examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de la SRP et définit les modifications appropriées pour la mise à jour du DSRP.
- **Le Comité national de pilotage de la SRP** a pour missions (i) d'impulser et d'orienter les travaux d'élaboration et de mise à jour de la stratégie au niveau national (ii) de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes sectoriels (iii) de veiller à la prise en compte, dans la mise à jour du DSRP, des résultats et recommandations des évaluations (iv) d'assurer le suivi des indicateurs du DSRP pour les besoins du dialogue avec les bailleurs de fonds et les acteurs nationaux, régionaux et locaux impliqués.
- **Le Comité Régional de Pilotage de la SRP** assure, au niveau régional, les mêmes fonctions que le Comité National de Pilotage à savoir (i) impulser et d'orienter les travaux d'élaboration et de mise à jour de la stratégie au niveau régional ; (ii) s'assurer de la pertinence et de la cohérence des programmes régionaux ; (iii) veiller à la prise en compte, dans la mise à jour du DSRP, des résultats et recommandations des évaluations (iv) aider à la constitution d'une banque de données sur la SRP au niveau de la région (v) assurer une bonne communication entre les différents acteurs impliqués dans la planification, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie au niveau régional (vi) de préparer un rapport annuel faisant le point sur la politique de lutte contre la pauvreté au niveau de la région, destiné au Comité national de Pilotage de la SRP.

Exécution de la SRP

Les Ministères techniques assurent la tutelle des secteurs directement ou indirectement liés à la mise en œuvre de la SRP et exécutent les actions relevant du secteur, à travers leurs services techniques, les programmes sectoriels, les agences sous tutelle, etc. Ils sont, à titre principal, chargés de l'exécution des politiques sectorielles pour la réalisation des résultats escomptés notamment la préparation et la mise en œuvre des politiques sectorielles, programmes et projets d'une part, le suivi de leur exécution d'autre part. Il est, cependant, retenu que les organisations de la société civile et les collectivités locales peuvent également être chargées de l'exécution des programmes et projets de la SRP

Suivi-évaluation de la SRP

- **La Cellule Nationale de Suivi de la SRP** assure la coordination technique, le suivi et l'évaluation de la SRP au niveau national, prépare les rapports pour les organes supérieurs (notamment le Comité national de Pilotage), anime le partenariat et gère le réseau d'information. Pour les besoins de sa mission, elle collabore étroitement avec les directions et services techniques du Ministère de l'Economie et des Finances directement concernés par la SRP ainsi qu'avec les structures techniques intervenant au niveau opérationnel (ministères sectoriels, régions, collectivités locales,...) et les organisations de la société civile.
- **Les points focaux des ministères techniques** sont mis en place pour le suivi opérationnel des actions et activités inscrites dans les Plans d'Opérations Sectoriels. A ce titre, chaque point focal est chargé (i) de veiller à la prise en compte de la dimension « Lutte contre la Pauvreté » dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes sectoriels ; (ii) de suivre les indicateurs spécifiques de la SRP dans les domaines concernés ; (iii) d'assurer l'animation et la coordination des activités concernant la mise en œuvre de la SRP dans le secteur ; (iv) d'assurer le relais avec la CSPLP.
- **Les Cellules Régionales de Suivi de la SRP** présidées par les Président des Conseils régionaux qui exercent, sur le plan régional, des fonctions analogues et/ou comparables à celles de la Cellule nationale de suivi au niveau national. Elle fait partie intégrante du Comité Régional de Pilotage (CRP) pour le compte duquel elle anime le partenariat, gère le réseau d'informations et de communication et prépare les rapports de suivi. Le secrétariat de ses travaux est assuré par le Service régional de la Prévision et de la Statistique.

Pour ce qui est de l'équipement physique, le dispositif a bénéficié, avec les ressources de la Banque Mondiale, d'ordinateurs pour les points focaux aux niveaux régional et sectoriel et au niveau de la CSPLP du MEF. Ce matériel dont l'achat a déjà été effectué par l'AFDS, est actuellement fonctionnel. Du côté de la DPS, on peut noter que cette structure a bénéficié, au courant de l'année, de la part du Census4 Bureau des USA, de l'octroi d'un lot de 100 ordinateurs en vue de l'exploitation des données du RGPH III.

Les actions essentielles concernant la DPS pour le dispositif de suivi sont :

- la mise en place d'un observatoire sur les conditions de vie appuyée par le PNUD pour le renforcement du dispositif d'évaluation ; cette initiative qui est en cours de réalisation constitue une priorité, participe à la recherche de cohérence des données existantes ;
- la mutation institutionnelle de la DPS en une **Agence Nationale de la Statistique**. Le dossier instituant cette agence a connu un retard en raison des réaménagements intervenus en août 2003 au niveau du gouvernement. Il a fait l'objet d'une circulaire dans l'ensemble des départements ministériels, a été examiné au niveau du Conseil d'Etat et adopté en Conseil de Ministres.

II.2.- APPLICATION PRATIQUE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DSRP

Au même titre que l'absorption des ressources et le suivi-évaluation des actions programmées, la participation effective des acteurs concernés ou intéressés par la mise en œuvre du DSRP constitue une préoccupation majeure, certainement la plus déterminante des sept (7) principes directeurs définis dans ce cadre. En effet, elle permet, non seulement l'implication réelle de l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans le domaine du développement économique et social au Sénégal (Gouvernement central, administrations régionales, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires au développement,...) à toutes les étapes du processus (formulation, opérationnalisation, évaluation et réajustement), mais également une bonne appropriation de la Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté.

A cet égard, la participation des représentants des populations constitue une constante de toute la phase d'élaboration du DSRP ainsi que le montrent les tableaux ci-après. L'analyse des données sur la participation permet notamment de constater que les régions considérées comme les plus pauvres (Diourbel, Kolda, Fatick) ont été bien représentées dans les différentes réunions de préparation du DSRP.

Tableau 1: NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX RENCONTRES NATIONALES ET REGIONALES ORGANISEES PAR LE MEF (EN %)

LOCALITES	% des participants
Dakar	8,64
Diourbel	19,01
Fatick	9,38
Kaolack	11,36
Kolda	14,81
Louga	0,99
Saint - Louis	10,37
Tambacounda	9,63
Thiès	5,93
Ziguinchor	8,40
National	1,48
TOTAL	100,00

Tableau 2: NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX RENCONTRES NATIONALES ET REGIONALES ORGANISEES PAR LE MEF (EN %)

TYPES DE STRUCTURE	Groupes thématiques	Comités régionaux	Enquêtes de perception
Administration publique	46,62	24,47	30,86
Assemblée nationale	0,68	0,75	0,00
Collectivités locales	0,68	26,58	16,30
Organisations internationales	11,49	0,75	1,23
Projets de développement	6,76	3,15	4,94
Secteur privé	14,86	6,76	6,42
Société civile	16,22	37,54	39,26
Universités Recherche	2,70	0,00	0,99
TOTAL	100,00	100,00	100,00

source : CSPLP / MEF, 2003

La même constatation peut être faite pour ce qui concerne les acteurs non étatiques (la société civile et le secteur privé en particulier) qui ont représenté plus du tiers des participants à ces réunions (entre 34 et 48 % selon le type de réunion). En comparaison, le taux de participation nettement plus faible de l'Administration publique (exception faite des groupes nationaux thématiques) peut être considéré comme un changement d'option institutionnelle de la part de l'Etat accordant plus d'espace et de place aux autres acteurs dans la formulation des politiques publiques de développement économique et social.

Le tableau ci-après propose une appréciation du niveau de prise en compte des principes directeurs du DSRP au cours de l'année écoulée, principalement consacrée à la préparation des mécanismes de mise en œuvre, notamment, l'élaboration des plans et programmes opérationnels (Plan d'Actions Prioritaires, Programmes d'Opération Sectoriel, Programmes d'Opération Régional, etc.). Les appréciations traduisent les profils généraux tirés des réponses fournies par des acteurs de la SRP spécialement sollicités à cet effet.

Tableau 3 : SYNTHÈSE DES APPRÉCIATIONS DES ACTEURS QUANT À LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DSRP

PRINCIPES DIRECTEURS	RESULTATS RECHERCHES	CRITERES	
		INDICATEURS QUANTITATIFS	INDICATEURS QUALITATIFS
Proximité	Les lieux de décisions relatives aux actions DSRP sont proches des bénéficiaires.	Part relative des ressources budgétaires DSRP dont la mobilisation est de la responsabilité exclusive des bénéficiaires finals	Les acteurs pensent-ils que l'élaboration et l'exécution des programmes se fait à l'échelle proche des acteurs ?
Faire-faire	L'Etat reconnaît que la mise en œuvre du DSRP est également l'affaire des autres acteurs.	Part relative des activités opérationnelles réalisées par des acteurs non publics dans l'ensemble des activités du DSRP	Les acteurs ont-ils l'impression que l'Etat confie des responsabilités de mise en œuvre des Programmes aux autres acteurs ?
Transparence	Des mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle des actions réalisées.		Les acteurs ont-ils accès à l'information sur la gestion des ressources publiques ?
Participation	Les bénéficiaires des actions de pauvreté sont effectivement associés aux décisions les concernant.	Diversité des acteurs représentés dans les rencontres institutionnelles organisées par le MEF	Les différentes catégories d'acteurs déclarent-ils avoir participé à l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes ? Ont-ils l'impression que leurs préoccupations sont prises en compte ?
Equité	L'égalité des droits et de responsabilités des acteurs est garantie, compte tenu de leurs différences.	Pondération différenciée en faveur des actions de promotion des groupes sociaux défavorisés	Les acteurs ont-ils l'impression que l'Etat prend en compte les inégalités géographiques et de genre dans l'élaboration des programmes et dans leur mise en œuvre ?
Célérité	Des procédures efficaces assurent la rapidité pour la bonne exécution des marchés relatifs à la réalisation des actions.	Pourcentage de l'écart moyen entre les durées prévues et effectives d'exécution des marchés	Selon les acteurs, y a-t-il célérité des procédures ?
Complémentarité et Synergie	La combinaison efficiente des moyens et des ressources optimise les résultats obtenus au regard des actions programmées.		Selon les acteurs, y a-t-il complémentarité et synergie des interventions

Pour une évaluation du degré de prise en compte des principes directeurs du DSRP par les projets et programmes, il est nécessaire d'élaborer une méthodologie et de disposer d'une situation de référence documentée. Le caractère qualitatif de ces principes directeurs nécessite une approche holistique et globale mais aussi des concertations entre acteurs pour apprécier leur degré de mise en œuvre. Il

apparaît clairement que, en ce qui concerne la phase d'élaboration du DSRP par laquelle une appréciation argumentée peut être proposée, l'Etat a globalement satisfait aux principes du faire-faire, de la participation, de la transparence, de l'équité, de la célérité et de la complémentarité et synergie, en comparaison notamment avec les pratiques habituellement constatées dans ces domaines.

Pour l'essentiel, les mesures préconisées, notamment dans les réformes budgétaires, contribuent à améliorer la transparence dans les finances publiques. Par ailleurs, conformément au principe de célérité, il est important de noter que les actions, menées en 2003, dans le cadre de la déconcentration de l'ordonnancement et de la décentralisation budgétaire, visent à simplifier les procédures et à accélérer l'exécution de la dépense. La mise en œuvre du CDMT qui démarre en 2004 avec les ministères de l'Education, de la Santé, de la Justice et de l'Environnement, consacra définitivement la mise en œuvre effective pour l'essentiel des principes directeurs dans le budget de l'Etat, et plus directement, celui de la complémentarité et de la synergie, de la transparence et de la célérité.

S'agissant de l'application des principes de proximité et de faire-faire, la mise en phase opérationnelle des cadres de concertation existants ou prévus au cours de l'année 2004, devrait permettre de faire des progrès dans la mise en œuvre de ces principes.

III.- CADRAGE MACROECONOMIQUE

Le programme économique et financier sur la période 2003-05, conçu par le Gouvernement et essentiellement basé sur le DSRP, a été approuvé par le FMI le 28 avril 2003. Sa mise en œuvre qui s'est soldée par une première revue concluante, consolidera le cadre macroéconomique et les acquis en matière de finances publiques.

En plus, le Sénégal a été noté en 2000 par l'Agence Internationale de Notation Standard & Poor's. Il faut préciser que le classement B+/B obtenu par le Sénégal est le même que celui du Brésil et de la Turquie en la matière et devrait constituer un facteur important pour l'attrait des investisseurs et le placement éventuel de bons de Trésor. Cette notation a été confirmée en 2002 et 2003 et s'explique davantage par la bonne santé du cadre macroéconomique durant cette période.

III.1.- LES PERFORMANCES MACROECONOMIQUES ENREGISTREES EN 2003

La réduction significative de la pauvreté requiert une accélération du rythme de création de richesses et une répartition équitable de celles-ci. La situation du secteur rural revêt à cet égard une importance capitale dans la mesure où ce secteur abrite la plus grande partie de la population pauvre. Différents scénarii ont été établis dans le cadre du DSRP en fonction du niveau de mobilisation des ressources. On peut distinguer ainsi le scénario optimiste, le scénario moyen et le scénario tendanciel. Le scénario optimiste suppose la mobilisation de l'ensemble des ressources attendues du DSRP. Dans le cas du scénario moyen, le taux de mobilisation des ressources est de 50%. Le scénario tendanciel correspond à une situation pessimiste dans laquelle le programme est mis en œuvre sans ressources additionnelles.

Le taux de croissance prévu du PIB en 2003 est de 6,3%. Il s'établit en deçà du taux de croissance moyen requis pour atteindre l'objectif de réduction de 50% de la population pauvre à l'horizon 2015 qui, en moyenne, se situe entre 7% et 8%. Cependant, ce taux est proche de celui qui est prévu dans le scénario optimiste (6,5%) alors que le niveau de mobilisation des ressources est inférieur à 60% en 2003, contre un taux de recouvrement de 100% dans le cas du scénario optimiste.

Le PIB agricole qui a augmenté de 36,3%, en rattrapage de la forte baisse de 32,2% enregistrée en 2002, est une des principales sources de la croissance en 2003. Le secteur primaire devrait ainsi enregistrer le taux de croissance le plus élevé avec 20,5%. Le taux de croissance des secteurs secondaire et tertiaire s'établirait à 4,4% et 3,9% respectivement, et en dessous des niveaux initialement prévus, du fait des effets induits de la mauvaise campagne de 2002. Au total, le PIB non agricole a augmenté moins vite que le PIB avec un taux de 4,2%. Il ressort ainsi que si le secteur primaire devrait enregistrer des performances remarquables, l'impact de celles-ci sur la pauvreté ne se manifesterait que si elles se révélaient durables.

Du côté de la demande, le taux d'investissement prévu s'élève à 20,2%. Ce taux d'investissement dépasse de 0,5 point celui qui est prévu dans le scénario optimiste (19,7%). L'effort d'investissement est réalisé davantage par le secteur privé que par le secteur public (11,1% contre 9,1%). Le taux d'épargne intérieure s'étant fixé à 8,5%, c'est-à-dire à un niveau inférieur à celui qui est prévu dans le scénario le plus pessimiste du DSRP (10,3%), le gap de ressources est relativement élevé en s'établissant à 11,6%. Il reflète ainsi le déficit du compte courant hors dons (8,5% du PIB) qui est plus élevé que le déficit prévu dans les trois scénarii retenus dans le cadre du DSRP.

Les mauvaises performances enregistrées au niveau de l'épargne intérieure et du solde courant global de la balance des paiements tiennent, d'une part, aux effets pervers de la campagne agricole de l'année 2002 qui ont engendré une baisse des revenus du monde rural et des exportations agricoles ainsi qu'une augmentation des importations de céréales, et d'autre part, à la baisse du cours de l'acide phosphorique qui a eu un impact négatif sur ce poste des exportations.

Au total, les performances macroéconomiques enregistrées sont encourageantes à plusieurs égards¹. Cependant, certaines contraintes structurelles de l'économie sénégalaise (faiblesse de l'épargne, déficit du secteur extérieur) ne sont pas encore levées. Les difficultés de mobilisation des économies attendues et la faiblesse du taux d'utilisation des ressources disponibles ont eu pour conséquence la

¹ taux de croissance significatif du PIB qui permet de corriger la décélération enregistrée en 2002, augmentation de l'effort d'investissement notamment, de celui du secteur privé qui traduit la confiance des opérateurs et l'anticipation d'une augmentation de la rentabilité des projets, etc.

IV.- PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET MISE EN OEUVRE DU DSRP

IV.1.- PROGRAMMATION / BUDGETISATION DU PAP DANS LE PTIP 2003-2005

IV.1.1.- Caractéristiques générales du PTIP 2003-2005 en relation avec le PAP 2003-2005

Le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) est également le Programme d'Investissements Prioritaires du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qu'il traduit ainsi en projets et programmes. Il couvre la période 2003/2005 et contribue à la réalisation des objectifs du DSRP, à savoir la réduction de la pauvreté et la promotion de la croissance économique à travers les axes majeurs que sont (i) la création de richesses, (ii) le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, (iii) l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables ainsi qu'une (iv) approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution. Chaque projet du Programme relève d'un objectif et d'une action prioritaire précise du PAP.

Le montant total du PAP est de **688,0 milliards de FCFA¹**. Sa mise en cohérence avec le PTIP 2003-2005 a permis d'évaluer le financement complémentaire aux ressources déjà disponibles. L'analyse de la disponibilité des ressources montre que les financements déjà acquis (contributions des partenaires au développement et ressources de l'Etat confondues) se chiffrent à **314,7 milliards de FCFA**, soit environ 45,7 % du total. Ainsi, les besoins de financement du PAP non couverts s'établissent à **373,3 milliards**, dont 107,7 milliards (soit environ 29%) étaient programmés pour 2003, tandis que 122,8 milliards, (soit 33%) et 142,8 milliards (soit 38%) sont prévus respectivement en 2004 et 2005.

Tableau 8:REPARTITION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU PAP PAR SECTEUR

Secteurs/Domaines/Groupes	Montants (en millions de fcfa)	%
Agriculture	48 972	13,12
Infrastructures de soutien	44 961	12,04
Elevage	9 509	2,55
Pêche	8 531	2,29
Artisanat	11 805	3,16
Industrie	4 000	1,07
Energie	16 974	4,55
Mines	2 655	0,71
Tertiaire	3 360	0,90
Secteur privé	-	0,00
Appui aux PME	4 900	1,31
Emploi	4 270	1,14
Education – Formation	75 502	20,23
Santé	26 058	6,98
Eau potable	28 245	7,57
Ressources naturelles et Environnement	23 459	6,28
Assainissement	7 490	2,01
Bonne Gouvernance	4 010	1,07
Décentralisation	500	0,13
Enfants	25 050	6,71
Femmes	9 033	2,42
Handicapés	2 022	0,54
Aînés	5 500	1,47
Habitat des groupes vulnérables	6 504	1,74
TOTAL GENERAL	373 310	100,00

Le monde rural va ainsi bénéficier de plus de **559,1 milliards de FCFA**, soit **81,3%** des ressources attendues dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des infrastructures de soutien, des

¹ Le GAP figurant dans le DSRP est relatif au PTIP de 2002-2004

ressources naturelles, de la pêche, de l'éducation, de la santé, de l'eau potable, de l'énergie, de l'artisanat et des femmes.

La proportion de la contribution de l'Etat sera ainsi de **11,6%** en moyenne sur l'ensemble de la période de 3 ans.

Tableau 9:REPARTITION DES FINANCEMENTS ATTENDUS PAR SOURCE

Ressources	2003		2004		2005		Total	
	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%	FCFA	%
Etat	9 395	8,73%	15 159	12,35%	18 656	13,06%	43 210	11,57%
Extérieur	98 265	91,27%	107 617	87,65%	124 218	86,94%	330 100	88,43%
TOTAL	107660	100,00%	122776	100,00%	142874	100,00%	373310	100,00%

Le Programme d'Investissement Prioritaire, qui couvre les besoins de financement d'un montant global de **373,3 milliards de FCFA**, comprend deux parties :

- une partie correspondant à des projets déjà identifiés, pour un montant de **219,7 milliards de FCFA** soit 58,9% des besoins de financement ; ces projets sont listés dans le tableau en annexe 1 par secteur du DSRP ; chaque projet fait l'objet d'une fiche de présentation sommaire (voir annexe 3 du DSRP)
- une deuxième partie correspondant à des projets dont la formulation est en cours pour un montant de **153,6 milliards de FCFA**, soit 41,1 % des besoins de financement. Le tableau en annexe 2 du DSRP donne la situation des actions du PAP devant faire l'objet de projets à formuler.

IV.1.2.- Prise en compte des actions des POS par le PTIP 2003-2005

Pour les besoins de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), les objectifs et les lignes d'action retenus au cours du processus participatif ont été traduits en Plans d'Opérations Sectoriels (POS). Ces documents, principaux instruments de mise en œuvre de la SRP élaborés par les départements ministériels, présentent les stratégies sectorielles de mise en œuvre du DSRP, leurs activités spécifiques, leur calendrier d'exécution, les indicateurs et une évaluation des coûts.

L'analyse comparée des POS et du PTIP (par rapprochement de leurs dispositifs opérationnels respectifs) montre que les activités prévues dans les POS ne se retrouvent pas, dans leur grande majorité, dans le PTIP. En raison du fait que les POS n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du PTIP 2003/2005 en juillet octobre 2002, d'une part, que l'élaboration de documents de projets programmables dans le PTIP à partir des POS n'a pas encore été effective, d'autre part, seules certaines activités prévues dans quelques secteurs ont pu être inscrites dans le PTIP, comme indiqué ci-dessous :

Secteur	Objectifs /lignes d'actions du DSRP	Projets POS inscrits au PTIP	Coûts globaux (Millions de FCFA)	Observations
Transport et Mobilité	Améliorer les transports urbains et ruraux Renforcement des échanges interurbains	• Construction du Pont de Ngouye	3500	- 300 avant 2004 (étude) - 1500 pour 2004 - 1700 pour 2005 - Eudes techniques et DAO en cours
	Améliorer les transports urbains et ruraux Renforcement des échanges interurbains	• Ponts Halwar- et Gouloumbo	2250	- 1125 avant 2004 - 1125 prévu 2004 - Tabliers disponibles et démarrage des études genie civil en fin mars 2004
	Améliorer les transports urbains et ruraux Entretien et réhabilitation d'infrastructures de transport	• Voirie Touba et de Tivavouane	2700	- 315 (étude) 2004 - en cours de réalisation

Secteur	Objectifs /lignes d'actions du DSRP	Projets POS inscrits au PTIP	Coûts globaux (Millions de FCFA)	Observations
	Améliorer les transports urbains et ruraux Entretien et réhabilitation d'infrastructures de transport	• Réhabilitation des ports de Kaolack / Ziguinchor	1932	- 323 (étude) 2004
	Améliorer les transports urbains et ruraux Renforcement des échanges interurbains	• Construction route Fatick-Bambey Mékhé-Diogo (Phase Etude)	200 (étude)	- Etude prévue en 2006
Jeunes	Améliorer les conditions de vie des jeunes Renforcement des ressources du Fonds National pour l'Emploi et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse	• Fonds de promotion des jeunes	9000	- 8000 avant 2004 - 1000 pour 2004
Culture	Promotion d'entrepreneurs, acteurs et agents culturels Appui aux institutions de développement culturel	• Inventaire Sites et monuments historiques	250	- 75 avant 2004 - 175 pour 2004
Habitat des groupes vulnérables	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats Programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri-urbains et urbains	• Programme de promotion des ZAC	1700	- 1700 pour 2004
Agriculture	Intensifier et moderniser la production agricole	• « Programme modernisation et de intensification de l'agriculture »	8960	- 8710 avant 2004 - 250 pour 2004
Elevage	Réaliser la sécurité alimentaire Lutte contre les épizootie	• « Contrôle épizooties / PACE »	1042	
Pêche	Promouvoir la qualification des professionnels du secteur Appui à la formation des professionnels du secteur	• «Programme de renforcement des capacités»	459	- 459 pour 2004
Enfants	Assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables Lutte contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, etc.	• Lutte contre la malnutrition et la sous alimentation	15630	- 2791 avant 2004 - 3676 pour 2004
Santé	Améliorer la qualité et l'offre de services de santé	• PDIS les composantes ne sont pas indiquées dans le PTIP, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons avec les activités retenues dans les POS. ¹	252230	- 155388 avant 2004 - 38409 pour 2004
	Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme	• Plan Stratégique de Lutte contre le Sida	34270	- 6505 avant 2004 - 5392 pour 2004
Education	Généraliser l'enseignement élémentaire Relever le taux d'accès à l'enseignement moyen et secondaire Améliorer l'accès et la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement	• PDEF	220290	- 97986 avant 2004 - 36698 pour 2004 les composantes ne sont pas indiquées dans le PTIP, ce qui ne permet pas de faire des comparaisons avec les activités retenues dans les POS.

¹ Ce constat est général au demeurant, dans la mesure où le PTIP et les POS ne sont pas souvent présentés selon la même structure et le même format (programme global versus composantes, projets versus activités,...)

IV.2 – PERSPECTIVES 2004-2006 DE LA PRISE EN COMPTE DU PAP PAR LE PTIP

A partir du Programme d'Actions Prioritaires élaboré en juin dernier, le PTIP 2004-2006 a pu couvrir une bonne partie des actions inscrites pour un montant de 214,7 milliards de francs CFA, soit 78,11 % du montant total prévu en 2004, dans le PAP. Le gap de financement estimé à 123 milliards de francs CFA a été financé à hauteur de 94 milliards pour 2004 (PTIP 2003).

- Au plan sectoriel, le PTIP de 2004 s'inscrit dans une dynamique intéressante qui met en avant les secteurs prioritaires du DSRP.
- Comme souligné dans le DSRP, le secteur agricole devrait bénéficier de 17% des financements prévus pour l'année 2004, en plus des infrastructures de soutien qui constituent un volet important pour le développement du monde rural. La programmation est restée insuffisante pour l'agriculture malgré une nette amélioration. Les 41 milliards inscrits dans le programme de 2004 pour le secteur agricole, couvrent 95,3% des activités envisagées dans ce domaine dans le DSRP dont le montant total est chiffré à 43 milliards pour la même année.
- Les infrastructures de soutien ont été également bien prises en compte. Le PTIP prévoit ainsi, globalement, des interventions qui couvrent largement les besoins du DSRP.
 - En termes d'accès aux services sociaux de base, l'eau potable a été bien inscrite dans le BCI pour l'année 2004. Ce secteur qui bénéficie aujourd'hui d'un soutien important des bailleurs de fonds, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, couvre une partie significative du budget d'investissements publics pour l'année considérée. Cette option est maintenue pour les années 2005 et 2006.
 - L'hydraulique rurale, en tant que secteur très déterminant pour renforcer la productivité de l'agriculture, a été également bien inscrite dans le BCI 2004. Sur les trois prochaines années, les inscriptions de ce secteur couvrent 32,4% des prévisions triennales avec 36,6% pour l'année 2004. Les actions prioritaires du DSRP prévues en 2004 pour l'hydraulique rurale sont prises en compte à hauteur de 60,5% dans le PTIP.
 - En hydraulique urbaine, le programme des branchements sociaux dans les quartiers périphériques est en cours d'exécution par la SONES. Pour l'année 2004, vingt mille (20 000) ménages sont ciblés.
 - Toujours dans le registre social, l'Education et la Santé ont été des secteurs relativement bien couverts par le Programme de 2004.
 - Quant aux groupes vulnérables, il reste encore des efforts à faire à l'endroit du secteur des enfants où le programme reste très en deçà de ce qui est prévu par le DSRP.

V.- MOBILISATION DES RESSOURCES ET SUIVI BUDGETAIRE

V.1.- FINANCEMENT DU PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

Le défaut d'optimisation de la dépense publique lié au poids excessif de la dette publique est une des principales entraves à la réalisation d'une croissance forte et à la lutte contre la pauvreté. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) vise à corriger les effets pervers de la dette et à affecter les économies issues de l'allègement de la dette à des programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté.

La réalisation du programme d'investissement prévu dans le cadre du DSRP est une des principales conditions permissives de la réduction significative de la pauvreté à travers une croissance forte, redistributive et mieux répartie. Le plan d'actions prioritaires prévu pour l'année 2003 a été évalué à 197,1 milliards FCFA. Cependant le Sénégal n'a pas encore atteint le point d'achèvement qui autorise la mobilisation de ressources conséquentes auprès des partenaires impliqués dans le programme de réduction de la dette. Les différents points d'achoppement (mesures à mettre en œuvre dans les secteurs de l'éducation et de la santé, programme de privatisation, notamment de la SONACOS) ayant fait l'objet d'accords avec les partenaires, le point d'achèvement devrait être atteint à la fin du premier trimestre 2004. Le financement reçu par le Sénégal depuis l'application de l'initiative PPTE constitue ainsi une assistance intérimaire. Le cumul de l'assistance intérimaire mobilisée au 31/12/2003 est égal à 65,6 milliards de FCFA.

Si l'on considère l'année 2003, l'écart entre les économies réalisées et les économies attendues est variable selon les bailleurs de fonds. Le taux de recouvrement de l'ensemble des économies attendues s'élève à 67%. Il est plus élevé dans le cas des institutions de Bretton Woods (78,8% pour le FMI et 64,2% pour l'IDA). Il s'élève à près de 65% pour les autres bailleurs de fonds. Le solde théorique du compte spécial PPTE ouvert à la BCEAO à la date du 31 décembre 2003 s'élève à 17,2 milliards de FCFA. Le solde réel est cependant de 18,5 milliards de FCFA en tenant compte du montant de 1,3 milliards de FCFA que le Trésor doit verser dans le compte spécial au titre des économies octroyées par le FMI en décembre 2003.

Le taux d'utilisation des ressources s'est beaucoup amélioré durant l'année 2003. Sur une programmation de 42,4 milliards de FCFA, 24,5 milliards de FCFA ont été utilisés, soit un taux de réalisation de plus de 57,7% depuis l'adoption de la LFR 2003, intervenue durant le troisième trimestre 2003. En dépit du niveau relativement satisfaisant de l'absorption des ressources provenant des économies PPTE, les réformes de la gestion des finances publiques et du système de passation des marchés devraient, à terme, assurer un rythme beaucoup plus soutenu de consommation de crédits mis à la disposition du Sénégal.

V.2.- MOBILISATION ET UTILISATION DES RESSOURCES PPTE

V.2.1.- Mobilisation des ressources tirées de l'Initiative PPTE

Admis à l'Initiative PPTE le 22 juin 2000, le Sénégal devra bénéficier, au titre de l'allègement de la dette, de 488 millions de dollars en valeur actualisée nette, soit 800 millions de dollars courants sur une période de 10 ans. L'utilisation de ces ressources a fait l'objet d'une Loi de Finances Rectificative d'un montant de 23,4 milliards de FCFA, pour l'année 2001 et de 42,4 milliards de FCFA, pour 2003.

Ces ressources sont réservées en priorité aux dépenses d'investissement à caractère social. Dans la LFR 2003, les ressources tirées de l'initiative PPTE, complétées par les ressources additionnelles en trésorerie et l'aide budgétaire en provenance des Pays-Bas ont permis de financer, entre autres, des projets et actions contribuant à réduire la pauvreté. La répartition de l'enveloppe des ressources tirées de l'initiative PPTE a été faite à raison de 80% au monde rural.

Pour l'année 2003, le total des annulations obtenues est de 20,3 milliards de FCFA répartis comme suit :

- 6.1 milliards auprès de l'IDA ;
- 4.9 milliards auprès du groupe BAD ;

- 3,9 milliards de FCFA (dont 1,3 milliards en attente de versement dans le compte spécial) auprès du FMI ;
- 5,4 milliards auprès d'autres bailleurs dont l'Union Européenne, l'Allemagne et l'Italie.

Sur un montant attendu de 30,3 milliards, cette situation fait ressortir un manque à gagner de 10 milliards. Cette différence est due particulièrement à la suspension de l'assistance intérimaire de l'IDA et de la BAD.

V.2.2.- Utilisation des ressources PPTE et état d'exécution du PAP

L'utilisation des ressources issues des annulations partielles du service de la dette publique extérieure au titre de l'assistance intérimaire se fait dans le cadre de lois de finances rectificatives. Pour la LFR 2003, sur un total de 42,4 milliards affectés au financement de projets concourant directement à la réduction de la pauvreté, 24,5 milliards de FCFA ont été effectivement réglés au 31 décembre 2003, soit un taux de réalisation de 57,7%, relativement satisfaisant.

Les performances sectorielles enregistrées sont les suivantes :

- le financement des projets relevant des secteurs secondaire et tertiaire a été entièrement réglé, pour un montant de 7,9 milliards de FCFA ;
- les projets relevant du développement social se situent à un bon niveau d'absorption des ressources avec 6 milliards de FCFA sur des affectations totales de 10 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 60% ;
- les projets relevant de l'agriculture connaissent un bon niveau d'absorption des ressources. En effet, sur des crédits inscrits de 8,5 milliards de FCFA, 8,0 milliards ont été déjà consommés au 31/12/2003 soit un taux de réalisation de plus de 94% ;
- les projets relevant de la santé, qui ont été dotés pour un montant total de 3,3 milliards de FCFA, n'ont enregistré qu'un règlement de 0,8 milliards, soit 24%, six mois après l'adoption de la LFR 2003.

Les projets financés dans ces différents secteurs sont présentés au tableau suivant :

Etat d'exécution du PAP (LFR 2003 Ressources PPTE)

Tableau 10: Etat d'inscription du PAP (LFR 2003 Ressources PPTE)

Axe stratégique du DSRP : Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain
--

Domaine/secteur : Artisanat

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
Pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs Réhabilitation et modernisation des centres de formation	Réh.Centres Perfect.Art.Ruraux	1 000 000

Domaine/secteur : Energie

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
Renforcer l'électrification rurale Intensification de l'électrification rurale	Electrification Rurale et Urbaine	20 600 000

Domaine/secteur : Transport et mobilité

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Amélioration Mobilité Urbaine	67 000 000
	Pistes Rurales	4 000 000

**Axe stratégique du DSRP :
Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base**

Domaine/secteur : Santé

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
Développer les services de santé à base communautaire Création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et périurbaine	Equip.Agents Communautaires	800 000
Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme	Plan Stratég Lutte Sida	33 270 000
Améliorer la qualité et l'offre de services de santé	PDIS/Santé-Action Sociale	251 146 000
Améliorer la qualité et l'offre de services de santé Equipelement des infrastructures sanitaires	Equip.complément.hop. TOUBA	1 500 000

Domaine/secteur : Education

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Prog. Décen.Educ. Form.-Pdef	113 856 000
	Gratuité des Fournitures	1 000 000

Domaine/secteur : Eau Potable

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
Accroître le taux d'accès à l'eau potable	Prg de 60 points d'eau dans 6 régions	8 000 000
	<i>Etude de 400 Points d'Eau</i>	200
	<i>Réalisation de Points d'Eau Pérennes dans les Gros Villages (700)</i>	97 400
	<i>Réalisation 60 Points d'Eau – Volet BCI 2003</i>	1 000
	<i>Réalisation 60 Points d'Eau – Volet LFR 2003</i>	1 000
	<i>Approfondissement et Réhabilitation de Puits</i>	1 500
Réhabilitation et fonçage des puits modernes en milieu rural		

	<i>Réalisation de 200 Puits Peu Profonds</i>	2 000
	<i>Réalisation 100 Puits Modernes</i>	1 900

<p>Accroître le taux d'accès à l'eau potable</p> <p>Réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage</p>	Renouvellement Anciens Forages	500 000
	Prog. Ext. Reseaux Aep Rural	11 000 000
	Pr.Real. Mise à niveau Syst.Aep	1 000 000
	AEP GOROM/LAMPSAR	7 400
	<i>Hydraulique Villageoise et Pastorale Régions Nord et Centre – Phase 1</i>	5 500
	<i>Projet Régional Solaire Phase 2 (PRS 2)</i>	5 065
	PARPEBA	10 000
	CEAO II Complémentaire – 168 Puits	3 700
	<i>Renouvellement Forages BCI 2002</i>	500
	<i>Renouvellement Forages BCI 2003</i>	500
	<i>Renouvellement Forages LFR 2003</i>	1 100
	REALISATION 100 KM EXTENSIONS DE RESEAUX LFR 2003	1 500
	<i>Réalisation Forages MFT Saint-Louis et Tambacounda</i>	2 500
	<i>Réalisation 60 Points d'Eau – Phase Bailleurs</i>	14 500
	<i>Réalisation 40 Points d'Eau (UEMOA)</i>	5 800
	AEP NOTTO/NDIOSMONE/PALMARIN	19 000
	REALISATION DE 10 FORAGES EQUIPES (LUX 3)	3 400
<i>Approvisionnement en Eau en Milieu Rural – Equipements de Forages Ruraux</i>	5 000	

Axe stratégique du DSRP :
Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Domaine/secteur :

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Prog Infrastructures Sociales	5 000 000

Domaine/secteur : Enfants

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Projet dévelop Petite Enfance	2 000 000

Domaine/secteur : Femmes

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Appui Entreprenariatfeminin	1 000 000
	Const.Centres Depart. Femmes	1 500 000
	Dot.Au Fonds De Solidarite Nat	1 000 000

Domaine/secteur : Tous les groupes

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
	Appui Aux Groupes Défavorisés	300 000

Domaine/secteur : Groupes handicapés

Objectifs/stratégies/ Lignes d'actions	Intitulé projet	Coût en milliers de FCFA
5	Centres Handicap ./Malades .Mentaux	2 500 000

V.2.3.- Situation du compte spécial PPTE ouvert à la BCEAO

Au 31 décembre 2003, le solde constaté du compte s'élève à 17,2 milliards de FCFA. Le cumul des ressources effectivement mobilisées est de 65,6 milliards et les dépenses s'élèvent à 48,4 milliards. Le solde réel devrait cependant être de 18,5 milliards de FCFA compte tenu des versements attendus des services du Trésor Public au titre des annulations accordées par le FMI en fin décembre 2003.

Il y a également lieu de souligner, à ce titre, le fait que le dispositif de suivi administratif et financier des ressources PPTE a été mis en place, ainsi que le recommande le plan d'actions CFAA. Un arrêté ministériel a été signé depuis décembre 2002, précisant les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité de Suivi des Ressources PPTE. Aujourd'hui, les bordereaux de règlement imputables sur des ressources PPTE sont édités de manière distincte.

La gestion des ressources internes obéit à l'application, en dehors des ressources issues de l'initiative PPTE, de la règle de la non-affectation des ressources budgétaires qui fait que les dépenses entrant dans la mise en œuvre du DSRP sont exécutées au même titre que toutes les autres dépenses, ce qui rend difficile le suivi de la traçabilité des dépenses. Pour contourner cette difficulté, l'utilisation des ressources PPTE fait l'objet d'une Loi de Finances Rectificative, distincte de la Loi de Finances initiale. Mais ceci réduit sur une année financière les délais d'exécution de ces dépenses et oblige à des reports de crédits, procédures qui comportent beaucoup d'inconvénients pour les dépenses de fonctionnement. Il est vrai que, pour les besoins de la mise en œuvre du DSRP, des mesures ont été prises pour accorder une attention particulière à ces dépenses afin de les diligenter.

V.2.4. Obstacles à l'absorption des ressources

En ce qui concerne les ressources externes qui constituent plus de 70% des ressources affectées à l'investissement public, les obstacles qui sont à l'origine de la faible absorption des ressources destinées à l'investissement public ont été identifiés dans le cadre de l'exercice du CFAA. Ils proviennent, pour l'essentiel :

- du manque de coordination dans leurs actions et qui se traduit par une certaine incohérence, voire des doubles emplois dans le choix des actions à réaliser ;
- de la faible capacité technique des ministères à élaborer et mettre en œuvre des projets, du fait qu'ils ne disposent plus de cellules de planification. Cela se traduit par des dossiers de projets incomplets, des évaluations biaisées qui hypothèquent les chances d'atteindre les objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- de la multiplicité des procédures lourdes et complexes des bailleurs de fonds qui utilisent des circuits différents de celui de l'Etat.

Une telle situation rendra difficile la mesure de l'impact financier des interventions des bailleurs.

Dans le cadre des plans d'actions du CFAA et du CPAR, des recommandations ont été faites dans le sens d'une concertation entre les bailleurs de fonds, afin de parvenir à une harmonisation et une convergence de leurs aides. L'objectif poursuivi est, d'une part, de faciliter l'intégration des projets d'investissement dans le circuit normal de la dépense publique, et d'autre part, d'accroître l'appui des partenaires au budget de l'Etat et aux programmes sectoriels.

Par ailleurs des travaux sont en cours dans le cadre du Partenariat Stratégique pour l'Afrique (PSA), de l'OCDE..., dont le Sénégal est partie prenante, qui visent une simplification des procédures et un renforcement de l'appui budgétaire.

Durant l'année 2003, d'intenses échanges ont eu lieu entre le Gouvernement et les différents partenaires (Coopération Allemande, Coopération Canadienne, Système des Nations Unies, Union Européenne, Coopération Hollandaise, Banque Africaine de Développement, etc.) pour aligner les appuis autour du DSRP. Les services du MEF ont veillé en particulier à ce que les nouveaux projets et les évaluations prennent en compte aussi bien les axes stratégiques du DSRP, le ciblage des zones géographiques et des secteurs prioritaires que le dispositif de pilotage.

V.3.- MECANISMES DE SUIVI BUDGETAIRE

V.3.1.- Au niveau des ministères

Le point focal assure d'une manière générale la mise en œuvre et le suivi au sein du Ministère. La Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement (DAGE) gère financièrement les ressources internes de l'État et celles provenant de l'appui budgétaire des partenaires au développement. Le point focal assure le suivi de l'utilisation de ces ressources en même temps que la mise en œuvre des projets. La DAGE utilise les procédures traditionnelles d'exécution du budget selon une logique administrative qui n'intègre pas toujours les objectifs de résultats assignés au département. Les informations indispensables au suivi du DSRP ne sont pas souvent disponibles ou le sont avec retard et de manière incomplète.

Les objectifs du DSRP tels qu'ils ressortent des programmes sectoriels ou plans d'actions sont mis en œuvre aussi bien par le Ministère, à travers le budget de l'État, que par les bailleurs de fonds, à travers les projets. Sous ce rapport, il convient d'améliorer l'organisation de la DAGE pour recueillir les informations comptables en direction des projets pour en constituer une base de données pérenne.

V.3.2 - Au niveau du Ministère de l'Économie et des Finances

Au plan budgétaire, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement prévues sur les ressources PPTTE sont engagées et ordonnancées respectivement à la diligence de la Direction de la Dette et de l'Investissement (DDI), et la Direction du Budget (DB). Le comptable assignataire de ces dépenses est le Payeur Général du Trésor.

Au plan de la trésorerie, le dispositif mis en place fait que les ressources PPTTE sont domiciliées au compte ouvert à la BCEAO, au nom du Trésorier Général. Les règlements des dépenses concernées sont faits par le Payeur Général par appels de fonds au Trésorier Général.

Pour assurer le suivi des dépenses budgétaires du DSRP, on peut noter qu'avec les états d'exécution produits par le logiciel de gestion de la dépense, il est aisé de retracer les dépenses en terme de nature, de distribution et de montant. Par contre, il est prévu d'arrêter un mécanisme spécifique pour garantir le suivi des dépenses budgétaires du DSRP.

Également pour l'exécution de la Loi de Finances Rectificative, il existe un système basé sur un groupe de suivi qui fait le point chaque mois, non seulement sur les ressources PPTTE mobilisées, mais aussi sur le niveau de l'absorption. À ce niveau, il est également mis en place à la DDI, un logiciel permettant aujourd'hui d'avoir un meilleur suivi des dépenses PPTTE.

Afin d'assurer un traitement diligent de ces données, il a été prévu pour la gestion 2003 d'affecter la lettre P comme identifiant à toutes les rubriques budgétaires entrant dans la lutte contre la pauvreté. L'identification de ces lignes a été faite sur la base de critères préalablement définis par la Cellule de Suivi du DSRP :

- pour ce qui est du BCI, l'identification des projets y afférents n'a pas posé de problèmes majeurs : la lettre P a été ajoutée à la codification des rubriques budgétaires ;
- pour ce qui est du budget de fonctionnement, un comité a été mis en place pour proposer une solution.

Les réformes en cours ou envisagées à moyen terme dans le cadre des plans d'actions du CFAA et du CPAR vont sans aucun doute apporter une solution durable et définitive à cet épineux problème, en particulier l'application effective des quatre mesures suivantes :

- la mise en place, à partir de la Loi de Finances 2005, d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Cadres Sectoriels de Dépenses à Moyen Terme (CSDMT) des principaux départements ministériels, notamment ceux liés à la lutte contre la pauvreté (Éducation, Santé, Environnement et Justice) ;

- la déconcentration de l'ordonnancement qui responsabilisera davantage les ministères dépeniers et les collectivités locales en leur permettant de définir des politiques sectorielles, de déterminer des programmes d'activités et d'articuler des projets avec une plus grande visibilité sur les ressources disponibles à moyen terme ;
- la mise en place d'un système d'information intégré partagé par toutes les directions du MEF et des ministères techniques ;
- la décentralisation de l'exécution des ressources internes du budget consolidé d'investissement BCI qui responsabiliserait beaucoup plus les collectivités décentralisées et les services déconcentrés de l'Etat.

En effet, la mise en place effective d'un cadre de dépenses à moyen terme, qui est un instrument de budgétisation par objectif, permettra une forte liaison entre objectifs du DSRP et la programmation des dépenses publiques. Dans ces conditions, les données budgétaires seront exactes, exhaustives et disponibles à temps, ce qui est essentiel dans le processus du DRSP et le suivi budgétaire. C'est, du reste, une des conditions nécessaires pour une utilisation optimale des ressources tirées de l'initiative PPTTE et affectées à la mise en œuvre de la SRP.

V.3.3. Aux niveaux régional et local

En règle générale, au niveau des collectivités locales, la SRP ne fait pas l'objet d'une prise en charge effective traduite en termes budgétaires. Par contre, la plupart des budgets des collectivités locales inscrivent leurs actions dans des programmes de lutte contre la pauvreté intervenant dans leur région.

Pour la plupart des responsables de ces collectivités locales, tout dans le budget participe, en fait, directement ou indirectement, à la lutte contre la pauvreté. Le paiement d'un salaire à un ouvrier communal, le versement d'une bourse à un étudiant ou l'installation d'une borne fontaine dans un quartier défavorisé entrent dans la lutte contre la pauvreté, de même que toute dépense faite en direction de la sécurité des quartiers pauvres.

Il y a lieu, toutefois, de faire une distinction entre les dépenses inscrites de façon formelle en destination de la lutte contre la pauvreté et celles qui, traditionnellement, ont toujours été faites en faveur des populations pauvres. Dans cette dernière catégorie, entrent logiquement tous les crédits budgétaires prévus au titre de l'assistance aux indigents et aux nécessiteux ou pour faire face aux fléaux, inondations et autres calamités.

VI. EVALUATION DE LA MATRICE DES MESURES DU DSRP

De bonnes performances ont été réalisées dans le domaine macroéconomique. Afin de consolider ces acquis et se donner les moyens d'atteindre l'objectif de réduction de moitié de l'incidence de la pauvreté à l'horizon 2015, le Gouvernement a décidé de mettre l'accent sur **une stratégie de croissance accélérée**, alliée à une diversification de la production agricole pour créer des opportunités d'exportation. A ce titre, des études ont été menées et un atelier d'experts a validé les conclusions et recommandations.

VI.1. EVALUATION DU CADRE MACROECONOMIQUE

Par ailleurs, pour la promotion de l'investissement privé et le renforcement de la compétitivité de l'économie, un large chantier a été ouvert pour mener, avec les différents acteurs de la vie économique, une réflexion sur la réforme de la fiscalité. La réflexion approfondie menée dans le cadre du Conseil Présidentiel sur l'Investissement a permis de dégager 35 mesures qui, pour l'essentiel, ont connu un début d'application. Ainsi, le Code Général des Impôts a été réformé et un nouveau Code des Investissements mis en place. Le taux marginal de taxation des entreprises a été réduit et la fiscalité des petites entreprises simplifiée pour renforcer les moyens des collectivités locales et accompagner l'approfondissement de la décentralisation.

Dans le même ordre d'idée, le Gouvernement, en coopération avec les bailleurs de fonds, publiera un document d'orientation pour la stratégie à mettre en œuvre dans le secteur de la micro-finance. Ce document fixera les responsabilités respectives de la Cellule AT-CPEC du Ministère de l'Economie et des Finances, du ministère des PME et de la Micro-finance, ainsi que de la BCEAO. Il précisera, en outre, les tâches qui seront dévolues à titre principal à ces institutions en veillant à une séparation entre les fonctions de supervision et régulation d'une part, de celles de développement et de promotion, d'autre part.

L'amélioration de l'administration financière a été impulsée par une réorganisation des administrations fiscales et douanières et la mise en œuvre de larges programmes d'informatisation et de modernisation des services, afin de fournir un service public de même niveau que les standards internationaux. C'est ainsi que grâce à une bonne évolution des ressources budgétaires, le Gouvernement a élaboré un Programme Economique et Financier dont l'une des mesures les plus importantes est la mise en œuvre d'un programme spécial de recrutement dans les secteurs sociaux (Santé, Education), dans les régies financières (Trésor, Impôts et Douanes) et dans les services de sécurité (Police, Gendarmerie) pour faire face aux besoins en Ressources humaines pour lutter contre la pauvreté. Sur la base d'une étude-diagnostic approfondie montrant la dégradation continue de la qualité du service public et de propositions concrètes, ce programme a été bien accueilli par nos partenaires.

De même, dans le cadre de la consolidation de l'intégration dans l'espace UEMOA et la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, les performances réalisées par le Sénégal ont permis de respecter la plupart des critères de convergence. Sur la période 2003, le solde budgétaire de base a été contenu grâce à une maîtrise des dépenses.

VI.2. BONNE GOUVERNANCE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES.

Un accent particulier a été porté à l'informatisation des services et l'accès du grand public à l'information économique qui a été une des plus grandes préoccupations. Cette préoccupation est aussi matérialisée par la mise en service d'un site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances à travers lequel l'ensemble des informations économiques et financières est régulièrement communiqué à l'opinion. Il faut noter que le Sénégal a adhéré depuis 2001 au Système Général de Diffusion de Données, SGDD du FMI.

Le Gouvernement a procédé (entre mai 2002 et mai 2003), avec l'appui des bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, Union européenne, Coopération Française, Programme des Nations Unies pour le Développement, etc.), à un diagnostic complet des procédures budgétaires et de passation des marchés (CFAA et CPAR) et définit un plan d'actions. La mise en œuvre des mesures de ce plan d'actions et l'amélioration de la préparation et de la programmation des projets par la mise en place d'un fonds d'étude des projets, pour recenser les idées de projet initiées par les départements ministériels et assurer la disponibilité permanente de projets bancables, devraient permettre une amélioration de la capacité d'absorption des ressources extérieures.

S'agissant de l'appareil statistique, Il y a le projet de la création de l'Agence National de la Statistique et de la Démographie dont l'autonomie vis-à-vis de l'administration permettra d'assurer la fourniture de données encore plus fiables nonobstant la reconnaissance par une mission conjointe du FMI et de la Banque Mondiale de la qualité des données statistiques.

VI.3. PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

Pour le respect des principes édictés par le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques, un plan d'actions a été élaboré après le diagnostic du système de gestion des opérations financières de l'Etat. Le projet de plan d'actions a été validé par un Conseil Interministériel et la mise en œuvre opérationnelle au niveau des services est en cours.

Selon la DGF, la réflexion se poursuit pour le choix de l'identifiant et sa prise en compte informatique, pour le dispositif d'identification et de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté, dès leur programmation, en vue d'alerter les différents intervenants dans le circuit de la dépense sur leur caractère prioritaire. Dans le cadre de la promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques, des actions sont en train d'être poursuivies pour rendre opérationnel le système de partage des informations au sein de la DB et de la DDI, avec émission mensuelle des états d'engagement et d'ordonnancement par grandes lignes. Le système de suivi des dépenses est déjà fonctionnel mais des travaux additionnels sont prévus jusqu'en fin août.

Les principales actions et mesures de la matrice réalisées en 2003 sont répertoriées dans le tableau qui suit.

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
 Secteur / domaine : **Dans le domaine Budgétaire**

Tableau 11 : Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
Simplifier la fiscalité	Réalisation d'une étude pour évaluer les opportunités de baisse du taux marginal de taxation des impôts directs.	juin 2003	Le rapport est disponible. Une loi portant réforme du code général des impôts a été votée. Le TMI a été réduit à 28%.
Simplification de la base taxable de l'impôt sur le revenu	Création d'un impôt synthétique pour les petites entreprises, libératoire de l'impôt sur le revenu, la TVA et la patente avec un mécanisme simple d'application. Le seuil devra être calibré afin de rendre cette réforme neutre niveau des finances publiques.		La loi a été votée. La DGID et la DB se sont concertées pour des propositions d'affectation de cet impôt. Une note sur les statistiques et l'analyse d'impact a été élaborée.

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
 Secteur / domaine : **Promotion du secteur privé**

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
Promouvoir les investissements et les exportation	Promotion du secteur privé		Observations
Préparation d'un document stratégique pour l'insertion du Sénégal au marché mondial	Elaboration du document des mesures du Cadre Intégré		Document disponible
Renforcer les bases à long terme du développement et d'améliorer l'efficacité de l'intervention de l'ETAT	Entreprises Publiques		
Renforcement du dispositif de suivi des entreprises publiques	Afin d'éviter tout déséquilibre majeur financier d'origine parapublique, l'Etat prendra les mesures nécessaires pour un suivi rapproché des entreprises en difficultés : SENELEC et SONACOS sur la base d'informations financières et comptables	mensuellement	Un dispositif de suivi mensuel des entreprises publiques en difficulté est élaboré par la CGCPE. Le dispositif est alimenté par les informations d'ordre financier fournies par la SENELEC et la SONACOS. La CGCPE devra renforcer ce dispositif, le contrôle sera pointu et régulier. Un rapport sera produit.

	SENELEC		
Poursuite et finalisation du Programme de Privatisation.	Extension de la capacité de production par appel à l'investissement privé (Indépendant Power Producer).	fin Juin 2003	Le dossier d'appel d'Offres a été remis aux investisseurs préqualifiés le 5 novembre 2003 et le processus sera finalisé en 2004.
	Précisions des options et modalités de la privatisation de la SENELEC	Mars 2003	Fait.
	Publier un audit des comptes à fin juin 2003 de la SENELEC.	Sept 2003	Le rapport d'audit des comptes à fin juin 2003 a été publié le 08 janvier 2004
	Réformes structurelles		
	SONACOS		
	Annnonce des modalités de la stratégie de privatisation	fin juillet 2003	Chronogramme déjà disponible. Le processus est en cours.
	Appel public à tout détenteur de créances résiduelles sur la SONACOS	juin 2003	la SONACOS a déjà procédé à l'appel public.
	Publication, parallèlement au processus de privatisation, d'un document de politique couvrant notamment la réglementation fiscale et douanière du secteur, le financement des producteurs, les aspects institutionnels de la gestion de la filière, les fonds spéciaux, le mode de fixation du prix indicatif aux producteurs et le fonctionnement de la collecte par le système carreau-usine.	fin juillet 2003	Le Document est disponible. La taxe de protection sur l'huile végétale devrait être supprimée avant fin mars 2004.
Privatisation de la SONACOS avant les semis 2003	Intégration du suivi comptable de l'entreprise, dans la période pré-privatisation, dans les termes de références du Cabinet conseil financier en matière de privatisation.	fin juillet 2003	BNP Paribas a été choisi comme Consultant. Il est chargé du suivi comptable et financier jusqu'à la fin du processus de privatisation une liste d'indicateurs de suivi a été élaborée. Les niveaux seront appréciés mensuellement par le comité chargé de la privatisation.
	Lancement de l'appel d'offres pour la privatisation de la SONACOS	fin juillet 2003	Le dossier d'appel d'offres a été soumis aux investisseurs préqualifiés le 13 janvier 2004

Rationaliser et renforcer le dispositif d'appui au secteur privé	Développement du Secteur Privé			
Meilleure coordination et rationalisation des initiatives prises pour le développement du Secteur Privé	Adoption de la lettre de politique de développement du secteur privé	Avril 2003	Lettre adoptée. Un projet de plan d'actions existe Plan d'actions disponible.	
	Plan d'actions pour la mise en œuvre de la Lettre de Politique de Promotion de l'Investissement Privé	2003 - 2004	La loi portant Code des investissements a été votée en fin janvier 2004 et promulguée. Un décret d'application est en cours d'élaboration en vue de fixer notamment des planchers spécifiques pour l'éligibilité de certaines activités de production de biens ou de prestations de services et de déterminer les modalités d'octroi des avantages fiscaux et douaniers et les procédures d'agrément. Ce décret sera complété par un autre acte réglementaire qui fixera notamment les modalités pratiques de mise en œuvre du régime de suspension de TVA.	
	Mise en œuvre des mesures de simplification des procédures administratives pour l'investissement privé (Rapport FIAS)	Récurrent 2003	Le tableau des mesures est joint à la lettre de développement du Secteur Privé dont le Comité de Suivi est piloté par la DCEF	
Mise en place d'un Conseil Présidentiel pour l'investissement		Afin de renforcer l'attractivité du Sénégal auprès des investisseurs, le Gouvernement a mis en place un dispositif comprenant entre autres, une stratégie de développement du secteur privé, des mesures d'accompagnement identifiées dans le cadre du Conseil présidentiel pour l'investissement dont environ 80 pour cent ont été mises en œuvre et les 20 pour cent sont sur le point de l'être.		

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
 Secteur / domaine : Décentralisation

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
<u>Approfondir la décentralisation</u>			
Mise en place de dispositions fiscales locales permettant aux collectivités locales de financer des investissements publics locaux	Prendre les dispositions pour asseoir une fiscalité locale permettant de renforcer les moyens financiers des collectivités locales	Décembre 2003	La loi a été votée

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
 Secteur / domaine : Cadre Macroéconomique

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
<u>Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus</u>			
Elargissement progressif de la base fiscale	Poursuite de l'utilisation de l'identifiant unique et extension progressive de son champ d'utilisation à toutes les administrations en commençant par l'IPRES et la Caisse de Sécurité Sociale. Afin d'améliorer le calcul des assiettes et partager les informations disponibles sur les contribuables les systèmes informatiques des Impôts, des Douanes, et du Trésor seront intégrés.	Juin 2003 Fin 2003	L'appariement est quasiment bouclé avec l'IPRES (96%), la DTAI devra davantage s'impliquer au niveau du comité mis en place pour proposer des solutions pour l'appariement du fichier de la CSS. Il est proposé d'observer une période transitoire jusqu'en fin décembre 2003 pour tester la fiabilité du système. Le système est fonctionnel et est rendu opérationnel avec la formation des agents pour la DGID et la DGD. La connexion du Trésor est rendue difficile par l'instabilité du courant installé.

Améliorer la gestion des finances publiques	Dépenses publiques		
<p>Respect des principes édictés par le code de transparence de l'UEMOA concernant la fiabilité des finances publiques</p>	<p>Mise en place d'un plan d'actions après le diagnostic du système de gestion des opérations financières de l'Etat. Mise en place d'un dispositif d'identification et de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dès leur programmation en vue d'alerter les différents intervenants dans le circuit de la dépense sur leur caractère prioritaire. Adoption des trois dernières directives de gestion des finances publiques de l'UEMOA</p>	<p>Avril 2003 2003 Mars 2003</p>	<p>Le projet de plan d'actions a été validé par un Conseil Interministériel. La mise en œuvre opérationnelle au niveau des services est en cours. Selon la DGF, la réflexion s'est poursuivie pendant longtemps pour le choix de l'identifiant et sa prise en compte informatique. Les dépenses sont maintenant identifiées. Tous les décrets ont été signés. La DGCP, la DGF, la DMC et la DGID préparent les textes d'application. Un conseiller technique coordonne les travaux y relatifs.</p>
<p>Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques</p>	<p>Dépenses publiques</p>	<p>A compter de début 2003</p>	<p>Observations</p> <p>Fait : la DDI est connectée et a déjà émis par grandes lignes de même que la DGCP.</p>
<p>Amélioration du système d'information dans l'Administration et entre l'Administration et le Privé</p>	<p>Rendre Opérationnel le système de partage des informations au sein de la DB et de la DDI, avec émission mensuelle des états d'engagement et d'ordonnancement par grandes lignes Rallier le système de suivi des dépenses développé à la DGCP au système analogue développé à la DB et la DDI, avec comme test, l'émission mensuelle des états d'engagement, d'ordonnancement et de paiement par grandes lignes. Extension du logiciel de gestion de la dépense aux dépenses de personnel</p>	<p>Fin juin 2003 Fin 2003</p>	<p>le système est fonctionnel mais des travaux additionnels sont prévus jusqu'en fin août. La DGF a fait un virement de crédit pour payer le consultant. La DGCP est connectée. Les mises à jour ont été faites et les quelques disparités informatiques sont entrain d'être prises en charge. Les tests sont terminés et le transfert des fichiers effectué.</p>

<p><u>Promouvoir une accélération de la croissance</u></p>			
<p>Renforcement des capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique</p>	<p>Mise en place d'une stratégie de croissance accélérée qui sera financée pour 3 des cinq secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et agro-industrie • Textile, Confection • Tourisme • Pêche • NTIC <p>Mesures pour améliorer la gestion de la dette publique.</p>	<p>2003</p>	<p>Une rencontre avec le secteur privé s'est tenue en décembre 2003 et un conseil interministériel devrait préciser les 3 secteurs à choisir.</p>
<p><u>Améliorer la gestion des finances publiques</u></p>	<p>Mise à jour de l'Analyse de Sostenabilité de la Dette</p>	<p>Juin 2003, mission FMI-BM</p>	<p>Le Cabinet du MDB précisera les recommandations issues du rapport de la dernière mission d'évaluation. Le volet archivage fera l'objet d'un suivi rapproché.</p>
	<p><u>Cadre statistique</u></p> <p>Publier les Comptes Nationaux provisoires révisés sur la base du SCN93</p> <p>Adoption des textes relatifs au nouveau cadre statistique</p> <p>Mise en œuvre des recommandations issues du Rapport "RONC", validées par le Gouvernement</p> <p>Mise en place d'un Comité de Cadrage Macroéconomique afin de renforcer la circulation de l'information entre la structure chargée de la gestion de la dette et celles impliquées dans l'élaboration du cadre macro-économique.</p> <p>Mise en place de système de gestion des finances publiques et de la passation des marchés publics connus sous les sigles CFAA/CPAR</p>	<p>Avril 2003</p> <p>Juin 2003</p> <p>fin 2003</p> <p>fin mars 2004</p>	<p><u>Observations</u></p> <p>Fait</p> <p>Textes finalisés actuellement au Secrétariat Général du Gouvernement</p> <p>En cours. La DPS a déjà mis en œuvre l'essentiel des recommandations la concernant. Le Trésor et la BCEAO ont reçu le rapport.</p> <p>Extension des compétences du CNPE</p> <p>Validation des plans d'action CFAA/CPAR et tenu d'un conseil interministériel pour transformer en directives les réformes recommandées par ces études diagnostiques</p>

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
Secteur / domaine : Bonne Gouvernance

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
Réhabiliter la justice	Système Judiciaire Recrutement de 186 magistrats et 105 greffiers et 701 agents administratifs. Formation continue des magistrats et des greffiers	2003 - 2005 continu	En cours dans le cadre de la politique de recrutement. Le Ministère de la Justice a transmis l'expression de ses besoins dans le cadre de l'enveloppe prévue pour les réformes structurelles pour la gestion 2004.
Réduction des délais de procédure judiciaire	Publication du plan décennal de réforme du système judiciaire	Déc 2003	Rapport disponible
Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques	Bonne Gouvernance Allègement des procédures de passation de marchés		Plan d'action élaboré.
Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration Poursuite de la réforme de la fonction publique	Définir une politique de recrutement pour le moyen terme en réponse aux besoins de personnels dans la fonction publique ainsi que les éléments clés d'une stratégie de rémunération qui prenne en compte les incitations à l'efficacité et les aspects de compétitivité vis à vis de l'emploi dans le secteur privé pour les postes clés	Sept 2003	Pour l'instant, le document sur la politique de recrutement est finalisé et partagé avec le FML et le recrutement a démarré. Concernant la stratégie de rémunération, le dépouillement des offres a démarré. Le choix du consultant est fait et l'étude a commencé. Le rapport est attendu en juin 2004. Les éléments clés de la stratégie sont bien disponibles dans les TDR du consultant.

<p>Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration</p>			<p>Adoption d'une loi, le 12 novembre 2003, mettant en place le Conseil National de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et la concussion. Un budget relatif à la mise en œuvre du programme a été soumis lors du dernier groupe consultatif. Un chronogramme et un rapport de mise en œuvre doivent être envoyés par le DPM.</p>
<p>Renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés de l'Etat</p>	<p>Mise en œuvre du programme national de bonne gouvernance.</p>	<p>2003 - 2005</p>	
<p>Améliorer la gestion des finances publiques</p>	<p>Application stricte du Code des Marchés Publics</p>	<p>2003</p>	<p>Le Plan d'actions a été validé par le Gouvernement. Insister davantage sur l'aspect mise en œuvre.</p>
<p>Poursuite de la transformation du système fiscal</p>	<p>Proposition de réforme de la fiscalité des entreprises, et de révision du Code des investissements.</p>	<p>Sept 2003</p>	<p>Les mesures d'incitations préconisées par l'APIX ont été soumises à la DGID. Une note sur les impacts et le point de la réforme a été élaborée. Un nouveau code des investissements a été voté et mis en œuvre.</p>
<p>Appuyer et accompagner les PME dans leur développement</p>	<p>Appui au PME</p>		
<p>Développement de programmes de financement par les SFD pour les secteurs porteurs</p>	<p>Production d'un document d'orientation dans le secteur de la micro finance</p>	<p>2003</p>	<p>TDR préparés et finalisés le 4 juillet, un draft du document est déjà disponible.</p>

Etat d'exécution de la matrice des Mesures du DSRP
Secteur / domaine : Mise en œuvre et suivi évaluation

Objectifs et lignes d'actions du DSRP	Réalisation	Dates	Observations
Assurer le suivi de la mise en œuvre	Mise en œuvre et suivi évaluation		Observations
Equipement et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi	Mise en place d'une Cellule de suivi du DSRP fonctionnelle	2003	La CSP/PLP/MEF a bénéficié d'appui de la Banque Mondiale à travers une convention exécutée par l'AFDS. Mise en place des Points focaux ministériels, des comités locaux de suivi et démarrage des groupes de travail
	Mise en place d'un observatoire des conditions de vie et de la pauvreté	2003	Etude de faisabilité terminée. Phase de réalisation en cours.
Mise en place avant fin 2002 d'un Institut National de la Statistique	Création de l'Agence Nationale de la Statistique	2003 - 2004	Le dossier instituant cette agence a connu un retard en raison des réaménagements intervenus en août 2003 au niveau du gouvernement. Il a fait l'objet d'une circulaire dans l'ensemble des départements ministériels et a été examiné au niveau du Conseil d'Etat.
Préparation d'un document sur le suivi – évaluation de la mise en œuvre du DSRP avant fin juillet 2002*	Elaboration d'un document de mise en œuvre du DSRP	2002-2003	Document est édité

VII.- ETAT DE RENSEIGNEMENT DES INDICATEURS

VII.1.- CHOIX DES INDICATEURS DU DSRP

VII.1.1.- Problématique des indicateurs de suivi et démarche d'élaboration

La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs fixés dans la stratégie et des résultats à atteindre. L'établissement des indicateurs vise à cerner les éléments essentiels des conditions de réalisation de ce mécanisme de suivi et d'évaluation. A cet effet, les indicateurs élaborés pour suivre et évaluer les performances dans le cadre de l'exécution de la stratégie de réduction de la pauvreté intéressent l'essentiel des secteurs ciblés par les axes stratégiques et découlent des objectifs et des actions définis dans le DSRP. Le suivi de ces indicateurs exige leur calcul et leur mise à jour, grâce à la constitution d'une base de données avec des variables touchant plusieurs secteurs économiques et sociaux.

La définition d'une stratégie de mise en œuvre du DSRP a fait l'objet d'un axe de réflexion spécifique pendant le processus et s'est prolongée pendant tout le temps de partage et de validation du document. Dès le départ, il s'est agi de dégager un ensemble d'indicateurs à partir des différentes consultations autour de la problématique de la pauvreté en répondant à certaines questions .

- Quels indicateurs autres que ceux déjà retenus sont nécessaires et pertinents pour assurer le suivi des spécificités régionales ?
- Quels sont ceux qui sont disponibles ?
- Quelle est la périodicité ?
- Quels sont les coûts de leur suivi ? ...

Autant de questions qui ont animé les rencontres au cours du processus dont les réponses ont abouti à la première liste d'indicateurs retenue dans la version finale du DSRP.

Au lendemain de la validation du DSRP par les acteurs nationaux, le processus de définition de la stratégie de mise en œuvre a continué avec une approche toute particulière qui permettait aux différents groupes d'acteurs (Gouvernement, société civile et acteurs régionaux) de mener des réflexions parallèles pour mieux identifier les préoccupations afin de parvenir à la synthèse consensuelle la plus efficace possible. Cette démarche, tout en restant fidèle au principe du DSRP et à son contenu, a permis d'élargir la base d'indicateurs pour mieux appréhender les changements intervenus par des analyses plus objectives.

A partir du dispositif de suivi retenu par les acteurs, les capacités de collecte de données et d'organisation du système de suivi ont permis d'étudier en profondeur les mesures d'accompagnement pour disposer des données nécessaires pour le suivi des indicateurs. Ceci a abouti au choix de la base d'indicateurs accompagnée d'une note technique qui harmonise la compréhension des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ce système de suivi-évaluation et assure une collecte plus efficace des données.

VII.1.2.- Principes de base du choix et typologie des indicateurs

Il s'est agi, dans ce travail, de compléter et éventuellement de ré-examiner, les indicateurs figurant dans le DSRP.

1) Le choix a été guidé par les principes suivants :

- l'intérêt et la pertinence de l'indicateur (adéquation avec une action ou un ensemble d'actions inscrites dans la matrice du DSRP) ;
- sa mesurabilité grâce à des données existantes ou susceptibles d'être collectées ;
- le souci de comparabilité internationale ;
- la possibilité de construire (ou confectionner) des indicateurs particuliers au pays et au DSRP (sans caractère international).

2) Deux types d'indicateurs ont été retenus :

- des indicateurs spécifiques mesurant le niveau de progression dans la réalisation d'une action/activité
- des indicateurs synthétiques (ou composites) mesurant l'effet ou l'impact d'un ensemble d'indicateurs.

3) Les échanges ont permis de dégager des éléments caractéristiques de ces indicateurs que sont :

- la pertinence
- la disponibilité
- la qualité des sources
- les méthodes de collecte (collecte sectorielle, enquêtes, etc.)
- les années de référence
- le niveau de désagrégation de l'indicateur
- la comparabilité

4) Par souci d'efficacité, il a été adopté une démarche à deux étapes :

- proposition d'une liste restreinte d'indicateurs à partir d'une étude technique des indicateurs, qui passe en revue l'ensemble des caractéristiques des indicateurs proposés par les sectoriels et la DPS.
- organisation d'un atelier avec l'ensemble des acteurs. Cet atelier s'est tenu en décembre 2003 ; un consensus s'est dégagé sur la liste restreinte qui a été transmise aux partenaires et à l'ensemble des acteurs pour observations.

Ces deux activités ont connu une forte participation des acteurs, notamment des partenaires au développement. Par un processus itératif, le choix des indicateurs de la liste restreinte est en cours de finalisation avec une bonne mobilisation des bailleurs.

VII.2.- SITUATION DES INDICATEURS DU DSRP

Les indicateurs de suivi de la pauvreté se composent des indicateurs de l'évolution de la pauvreté (incidence de la pauvreté, profondeur de la pauvreté, etc.), des indicateurs de renforcement des capacités dans les secteurs jugés prioritaires (services sociaux de base) et des indicateurs macroéconomiques. L'évaluation des indicateurs se fera en prenant en compte leur évolution relative, d'une part, et en comparant leur taux d'accroissement moyen annuel à celui nécessaire pour atteindre l'objectif chiffré à moyen terme, c'est-à-dire en 2005, d'autre part.

Il y a lieu de distinguer les indicateurs d'impact et les indicateurs intermédiaires, plus facilement observables et ayant un effet prédictif sur les indicateurs d'impact.

Les indicateurs et objectifs cibles du DSRP ont été basés sur les données provisoires de l'ESAM II fournies par le QUID et les Statistiques sectorielles. Le Gouvernement s'était engagé à publier les résultats définitifs en 2003. Une activité inscrite en priorité car, il importait, avant de s'engager de manière effective dans la mise en œuvre des actions prioritaires, de valider les informations qui ont servi à l'élaboration de la définition des objectifs et de la stratégie. Ce calendrier a été respecté avec la publication du rapport provisoire en décembre 2003, par la Direction de la Prévision et de la Statistique. Les résultats définitifs de l'ESAM II, publiés récemment, ont permis, entre autres, de mettre à jour le profil de pauvreté et confirmer la pertinence des objectifs visés et des actions envisagées dans le DSRP.

VII.2.1. - Incidence de la pauvreté

Les travaux récents, relatifs au calcul de l'incidence de la pauvreté à partir des données de l'ESAM I et II sur la base d'une même méthodologie, établissent que le pourcentage de la population en situation de pauvreté était de 67,9% en 1994. Le traitement et l'exploitation complets des données

de l'ESAM II, l'enquête réalisée en 2001 ont permis de trouver sur des bases comparables, que ce taux est passé à 57,1%, ce qui représente une réduction de 10,8 points de pourcentage, soit une baisse relative de l'incidence de 16%. De façon similaire, et toujours selon les mêmes travaux, le pourcentage de ménages pauvres est passé, durant cette période, de 61,4% à 48,5%.

Par ailleurs, d'après les travaux du CREA, l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au revenu par tête serait de -0,9, sous réserve d'une constance des inégalités. Or, l'indice de Gini qui mesure le degré d'inégalité est resté quasiment stable entre les deux enquêtes ESAM I et II. Aussi, avec un taux de croissance démographique annuel estimé à 2,6%, devrait-on s'attendre à une baisse du revenu par tête en 2002, suite à la faible croissance du PIB, pour cette année, qui est de 1,1% en termes réels. A titre indicatif, ceci pourrait correspondre à une dégradation du niveau de vie. Si l'on se réfère toujours au paramètre d'élasticité de la pauvreté à la croissance, il est attendu un accroissement de l'incidence de la pauvreté de 1,35%. En revanche, en 2003, l'économie se porterait mieux et connaîtrait une croissance réelle par tête de 3,7%. On devrait donc s'attendre à une baisse du pourcentage des pauvres. Selon les mêmes méthodes d'estimation, l'incidence de la pauvreté aurait alors baissé globalement de 1% sur la période 2001-2003, suite aux performances économiques enregistrées. L'incidence serait alors, en 2003, de 47,52% pour ce qui est des ménages.

Tendance de l'incidence de la pauvreté

Tableau 12 : ESTIMATION DE L'INCIDENCE DE LA PAUVRETE

	2002	2003
Taux de croissance réelle	1,10%	6,30%
Taux de croissance démographique	2,60%	2,60%
Taux de croissance du PIB/tête	- 1,50%	3,70%
Diminution Incidence pauvreté	- 1,35%	3,33%
Incidence de la pauvreté	49,15%	47,52%

Source : DPS, *mission

Toutefois, la remarque suivante est faite : il faudrait que le pays connaisse, à compter de l'année prochaine, des taux de croissance annuelle du PIB/tête d'au moins de 3% pour que l'incidence de la pauvreté soit de 45% en 2005 comme prévu dans le DSRP.

VII.2.2. Caractéristiques de la pauvreté

A) REPARTITION SPATIALE DE LA PAUVRETE

Les résultats de l'enquête révèlent que le milieu de résidence influe fortement sur l'incidence de la pauvreté et la répartition spatiale des pauvres. En 2001-2002, sur les 1 063 325 ménages que compte le Sénégal, 515 238 vivaient en dessous du seuil de pauvreté, soit 48,5%. Cette situation d'ensemble cache cependant des inégalités d'un milieu géographique à l'autre. En effet, la pauvreté est plus répandue en milieu rural: 57,5% des ménages ruraux sont pauvres contre un ménage sur trois dans la zone urbaine de la région de Dakar et 43,3% dans les autres villes du pays. Ces disparités se reflètent dans la répartition spatiale des ménages pauvres. Aussi, le milieu rural contribue-t-il pour la part la plus importante à la pauvreté: près de deux ménages pauvres sur trois (65%) y sont localisés alors que 54,7% seulement des ménages du pays sont ruraux. Par contre, Dakar qui abrite plus du quart des ménages du pays (25,9%) compte 17,8% des pauvres. Les villes autres que Dakar contribuent moins à la pauvreté: elles comptent 19,4% de l'ensemble des ménages et 17,3% des pauvres.

La pauvreté est :

- très forte (plus de 60%) à Ziguinchor, Kolda, Kaolack et Diourbel
- forte (entre 40 et 60%) à Tambacounda, Thiès, Saint Louis et Fatick et
- moyennement forte (entre 33 et 40%) à Dakar et Louga.

B) CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE

D'une manière générale, nombre d'études ont montré que la consommation par tête est négativement corrélée à la taille du ménage. A l'inverse, le risque de pauvreté croît avec la taille du ménage. L'enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale (EDMC, 1996) menée à Dakar, a montré que la taille moyenne du ménage varie de 4 à 12 membres entre le quintile le plus riche et le plus pauvre.

Au plan sexe spécifique, **les résultats montrent que, malgré** leurs poids relativement important, les ménages dirigés par une femme contribuent pour 14,8% seulement à la pauvreté totale. Aussi, la pauvreté est-elle moins répandue dans les foyers dirigés par des femmes que dans les ménages dirigés par des hommes alors que 37% seulement des ménages dirigés par une femme sont pauvres, un ménage sur deux dirigé par un homme vit en dessous du seuil de pauvreté, et ceci, quelque soit la zone de résidence.

Egalement, il apparaît de façon très nette que la situation des personnes âgées peut résulter du fait que la baisse de leur revenu s'accompagne aussi de la prise en charge dans leurs ménages, de jeunes en chômage ou en formation. Les chefs de ménage de 35-54 ans dirigent la moitié des ménages pauvres alors que les chefs de ménage de moins de 35 ans ne représentent que 14% des ménages pauvres.

C) PAUVRETE ET NIVEAU D'INSTRUCTION

L'instruction dont il s'agit ici est la fréquentation régulière d'un établissement d'enseignement public ou privé moderne, en français, en arabe ou dans toute langue autre que nationale. Les résultats de l'ESAM II ont confirmé que la pauvreté baisse de façon nette avec le niveau d'instruction. En effet, parmi les ménages dont le chef n'a aucune instruction, 54,2% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux tombe à 45,9% quand le chef de ménage a fréquenté l'école primaire et baisse de plus de la moitié quand celui-ci atteint le niveau d'enseignement secondaire. Il continue de baisser jusqu'à 12,5% pour les ménages dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur général.

En terme de contribution à la pauvreté, il est confirmé que les ménages dont le chef est sans instruction ou a un niveau faible (primaire), constituent l'écrasante majorité. Ainsi, les ménages dont le chef n'a aucune instruction sont estimés à 415484, soit plus de 80% des ménages pauvres, les ménages dirigés par un chef de niveau primaire ne représentant que 12% de l'ensemble. L'effet réducteur de l'instruction sur la pauvreté ainsi mis en évidence est un argument de taille pour conduire une politique de promotion d'un système d'enseignement qui assure l'éducation pour tous, en particulier en permettant la généralisation de l'enseignement primaire et l'éradication des déperditions scolaires avant la fin de ce cycle.

VII.2.3.- L'éducation

A l'exception du taux d'inscription à l'école primaire dont l'année de référence est 2000, tous les autres indicateurs ont pour année de référence 2001. Les données sur l'éducation proviennent de la DPRE (MEN) ou de l'UNESCO.

Le taux de scolarisation élémentaire s'est amélioré globalement de 8,29%. La progression de ce taux est plus importante chez les filles (11,57%). La progression du taux de scolarisation élémentaire de 2001 à 2003 correspond au taux d'accroissement moyen annuel de 4,06% ce qui permet d'atteindre et de dépasser (si la tendance est maintenue) l'objectif à moyen terme. En effet le taux d'accroissement moyen annuel nécessaire est de 3,39%. Donc, en maintenant ce rythme de progression annuelle, la capacité d'accueil des enfants en âge d'aller à l'école fixée par le DSRP sera largement atteinte par le Sénégal.

Le taux d'inscription à l'école primaire est passé de 2001 à 2003 de 81,72% à 85,10%, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 1,35%. L'inscription à l'école primaire s'est ainsi améliorée mais le rythme annuel de cette amélioration doit être accru pour atteindre l'objectif de 90% en 2005. En

effet, il fallait pour cela un taux moyen annuel de 1,95%. Enfin, il convient de noter les efforts faits pour corriger les disparités de genre. L'indice de parité filles/garçons s'est relevé d'un peu plus de 80% en 2000 à 88 % en 2003.

Taux d'inscription au CI

Régions	2000	2002	2003
Dakar	81,47	72,68	97,00
Ziguinchor	109,36	97,55	110,40
Diourbel	34,06	39,92	43,50
St Louis	103,63	84,74	103,10
Tamba	101,20	85,90	98,10
Kaolack	63,70	58,14	69,10
Thies	76,78	75,01	82,60
Louga	70,33	60,25	76,40
Fatick	97,49	84,82	87,30
Kolda	85,40	91,19	109,00
Sénégal	80,09	72,45	85,10

Source DPRE (ME)

Bien que les taux d'accès se soient considérablement améliorés pendant les dix dernières années, les inégalités d'accès sont toujours visibles entre régions, entre zones urbaines et zones rurales et entre les groupes socioéconomiques.

On note des différences régionales aussi bien pour les taux d'inscription au cours d'initiation (CI) que pour les taux bruts de scolarisation. Comme nous le montre le tableau ci-après, au plan national, une nette amélioration des taux d'inscription au CI a été obtenue en 2003. La plus significative est enregistrée à Ziguinchor avec 110.4% contre 97,55% en 2002. La région de Kolda vient en seconde position avec un taux d'inscription

atteignant 109% en 2003 contre 91,19 en 2002. Les taux d'inscription qui sont supérieurs à 100% s'expliquent par les réinscriptions auxquelles font recours certains élèves qui échouent au concours d'entrée en 6^{ème}. Les régions de Kaolack (69.1%) et de Diourbel (43.5 %) scolarisent encore peu leurs enfants en âge de fréquenter l'école même si elles ont connu des progrès dans les taux d'inscription au CI. D'une manière globale, on peut considérer que les actions entreprises dans ce cadre pour l'année 2003, ont eu des effets positifs dans la perspective d'atteindre les objectifs de lutte contre la pauvreté.

La scolarisation des filles a connu une avancée significative ces dernières années. En 2003, le taux d'inscription au CI est de 81% pour les filles et 89.5 pour les garçons soit un écart de 8.5 points. Il y'a eu donc un certain rapprochement des taux d'inscription par rapport aux années 90 qui peut s'expliquer par les vastes campagnes menées en faveur de la scolarisation des filles.

Le taux d'alphabétisation s'est apprécié de 2,81% durant les deux années. Cet accroissement correspond à un taux moyen annuel de 1,4%, insuffisant pour atteindre l'objectif de 45% fixé pour 2005.

Pour atteindre ce taux, l'alphabétisation doit progresser à un taux moyen annuel de 3,58%. Ainsi, des efforts doivent-ils être faits pour combler ce gap surtout en ce qui concerne le taux d'alphabétisation des hommes. Celui-ci a en fait régressé durant les deux années de 2,35%. Cependant, même le taux d'accroissement moyen annuel de l'alphabétisation des femmes (3,23%) ne permet pas d'atteindre leur taux ciblé (35%) pour 2005.

Tableau 13 : LES INDICATEURS SUR L'EDUCATION

Education	2001	2003	Taux d'accroissement annuel	2005 objectifs	Taux nécessaire
Taux d'alphabétisation	39,10%	40,20%	1,40%	45,00%	3,58%
Taux d'alphabétisation des hommes	51,10%	49,90%	-1,18%	55,00%	1,86%
Taux d'alphabétisation des femmes	28,90%	30,80%	3,23%	35,00%	4,90%
Taux de scolarisation au primaire*	70,00%	75,80%	4,06%	80,00%	3,39%
Taux de scolarisation des filles (primaire)*	34,80%	72,30%	5,63%	76,00%	4,07%
Taux de scolarisation des garçons (primaire)	73,90%	79,30%	3,59%	84,00%	3,25%
Taux d'inscription à l'école primaire	31,72%	85,10%	1,35%	90,00%	1,95%

Source : UNESCO/BREDA et ME/DPRE

VII.2.4.- La santé, l'hygiène et la nutrition

Faute de données pour les années 2002 et 2003, l'effort de couverture vaccinale a été mesuré à travers les taux de couverture vaccinale contre la rougeole, la fièvre jaune, le tétanos, la diphtérie et la coqueluche. Ainsi, en 2002, peut-on noter une progression annuelle de 18,18% du taux de vaccination contre le tétanos, ce qui porte le taux à plus de 70%. En conséquence, si ce rythme de progression est maintenu ou tout au moins le niveau de vaccination, le niveau escompté du taux de vaccination contre le BCG sera réalisé en 2005.

Le taux de vaccination contre la fièvre jaune, faible en 2001 (32,9%) a connu un bond notable de 61,4%. Les taux de vaccination contre toutes les autres maladies se sont également améliorés de plus de 20%. Ainsi, si les efforts consentis en 2002 sont maintenus, l'objectif à moyen terme sera atteint.

Par ailleurs, l'absence de données actualisées relatives à la morbidité due au paludisme, à la mortalité maternelle, au taux de prévalence du Sida, au taux d'accès aux services médicaux, et à l'assistance médicale empêche de pouvoir évaluer de façon précise les progrès effectués dans ces domaines et allant dans le sens de la lutte contre la pauvreté telle que définie par le DSRP.

Des efforts louables ont été faits dans le secteur de la santé, mais beaucoup d'actions restent à mener. Ainsi l'augmentation du niveau d'absorption des ressources allouées à la santé devrait permettre d'améliorer les performances

Tableau 14 : LES INDICATEURS DE COUVERTURE VACCINALE

Couverture vaccinale	2001	2002	Variation (%)
BCG	59,4	70,2	18,18
DTC1¹	58,2	69,9	20,10
DTC3	44,7	59,9	34,00
Rougeole	42,2	53,5	26,78
Fièvre jaune	32,9	53,1	61,40

Source : DPS

L'accès à l'eau potable et la nutrition constituent les deux autres secteurs prioritaires dégagés par le DSRP. Cependant, les données relatives aux réalisations dans ces deux secteurs sont indisponibles. Les services de la DPS chargés de la mise à jour de la base de données « BADIS » assurent de leur disponibilité au plus tard en fin décembre.

Toutefois, les statistiques de la SONES présentent un bon profil de réalisations en matière d'hydraulique urbaine. Ainsi, en 2002, dans le cadre du programme de branchements sociaux dans les quartiers périurbain, 14 569 ménages ont eu à bénéficier d'un raccordement au réseau.

Des efforts considérables ont pu être également faits en 2003 pour porter ce chiffre à 15 279.

VII.3.- EVALUATION DES INDICATEURS INTERMEDIARES

Le tableau ci-après retrace le niveau de conformité des allocations du BCI avec les indicateurs du DSRP. Les ratios du BCI expriment les efforts consentis à travers les ressources internes et externes pour financer les investissements dans les secteurs de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Agriculture qui sont des priorités du DSRP. Le secteur de l'Eau renferme aussi bien l'accès à l'eau potable que l'hydraulique rurale qui a pour vocation de développer l'agriculture, à travers les forages et le développement des points d'eau. Dans le secteur de l'Eau, le pourcentage de ressources est en dessous des indicateurs ciblés par le DSRP (21,6%) ; des efforts significatifs ont permis de passer le ratio de 6,76% à 14,6%. Le secteur agricole, qui est au cœur de la stratégie de création de richesses, se trouve bien doté par rapport aux objectifs chiffrés fixés dans le DSRP. Déjà en 2002, au moment de l'adoption du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le BCI avait atteint le niveau requis ; en 2003, un effort supplémentaire a permis d'accroître le ratio d'investissement de ce secteur pour le porter de 16,05% à 17%. Le secteur de l'Assainissement aussi a été relativement bien doté. Le ratio avait déjà atteint le niveau des objectifs ciblés en 2002 et s'est maintenu en 2003 à 2,6%.

¹ DTC : Diphtérie, Tétanos et Coqueluche

Ratios de dépenses d'investissement

Secteurs	DSRP 2003	BCI 2002	BCI 2003
Eau	21,60%	6,76%	14,60%
Assainissement	2,40%	2,68%	2,60%
Agriculture	13,60%	16,05%	17,00%

Quant aux secteurs sociaux, les ratios atteints en terme de dépenses de fonctionnement de l'éducation de base et des soins de santé primaires sur le budget de fonctionnement du secteur, ont permis d'atteindre largement les niveaux fixés dans le DSRP. En 2002, le montant alloué à l'éducation de base pour les dépenses de fonctionnement a représenté 46,32% du budget de fonctionnement de l'Education. Ce taux est passé à 47,85% en 2003, pour un objectif de 44% dans le DSRP. Pour la santé également, ce ratio est de 17,52% et 18,66% respectivement en 2002 et 2003, pour un objectif de 10% dans le DSRP.

Ratios de dépenses de fonctionnement

Secteurs	DSRP 2003	2002	2003
Education de base	44%	46,32%	47,85%
Soins de santé primaire	10%	17,52%	18,66%

VII.4.- EVALUATION DES INSTRUMENTS DE SUIVI

L'espacement de l'organisation des enquêtes nationales constitue la contrainte majeure d'une bonne utilisation des ressources dans le cadre de l'amélioration du système statistique. La DPS envisage la réalisation d'enquêtes légères périodiques. Pour obtenir une appréciation de la pauvreté d'une part par les ménages eux-mêmes (perception) et, d'autre part, les principaux indicateurs d'impact retenu dans le DSRP.

En terme de perspectives, on note également, selon la disponibilité du financement :

- l'enquête sur la « Pauvreté et la Structure Familiale au Sénégal », en collaboration avec l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). Celle-ci a pour but de mesurer l'impact en termes de pauvreté de chocs exogènes sur la structure de la famille. On pourrait mesurer par exemple l'impact du décès du chef de famille sur le niveau de pauvreté de la famille.
- l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), troisième édition, dont la réalisation au cours de l'année 2004 est certaine. Cette enquête EDS se caractérisera par l'introduction de nouvelles variables à suivre : la mortalité maternelle et le taux de prévalence du VIH/SIDA.
- l'enquête sur le travail des enfants qui sera réalisée avec le concours du BIT.

VII.4.1.- Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages II

L'ESAM II constitue l'enquête la plus récente et la plus importante dans le cadre du système de suivi de la pauvreté. Le QUID, premier passage de cette enquête, a permis de fournir les premières données nécessaires à une meilleure estimation de l'incidence de la pauvreté.

A ce jour, le traitement et l'exploitation de résultats de cette enquête sont bouclés. Il est attendu au courant du mois de janvier 2004 de cette même année, la mise à disposition des données et le profil de la pauvreté en 2001-2002, qui permettra de détenir une situation de référence assez complète de la base d'indicateurs. Le rapport dans lequel il sera consigné sera publié dans le premier trimestre de 2004.

VII.4.2.- Le recensement de la population

Il constitue l'opération la plus exhaustive et la plus complète du point de vue de l'activité de collecte de données. La collecte a été réalisée entre décembre 2002 et février 2003. Une exploitation des cahiers de visite a été effectuée, ce qui a permis d'obtenir des informations sur l'ensemble de la population, les ménages et l'urbanisation. La saisie des données a été reportée vers la fin 2004 pour s'adapter aux procédures de décaissement de l'Etat. Par ailleurs, l'appui financier de l'UNFPA

et le plaidoyer pour la mobilisation de fonds complémentaire auprès des bailleurs devra permettre à la DPS de publier les données définitives en 2005.

VII.4.3 La Banque de Données des Indicateurs Sociaux (BADIS)

La BADIS est élaborée en même temps que le Tableau de Bord de la Situation Sociale au Sénégal. Ce sont des instruments de mesure de performances économiques et d'évaluation des besoins sociaux. En effet, la prise en compte des conditions sociales des ménages dans les politiques de développement demeure une nécessité depuis l'avènement des programmes d'ajustement structurel. Ceci a motivé leur mise en place et depuis, deux éditions ont été réalisées dont la plus récente remonte à la période d'élaboration du DSRP. Les recommandations d'alors faisaient ressortir leur mise à jour annuelle pour le suivi des indicateurs. En 2003, la DPS s'est effectivement engagée dans cette importante activité. A ce jour le travail sur la BADIS est bouclé.

CONCLUSION

La revue des actions menées en 2003 montre que l'essentiel des mesures transitoires prévues dans le DSRP et les différents engagements pris par le Gouvernement auprès des Partenaires au Développement ont été exécutés et les instruments techniques et institutionnels ont été mis en place pour assurer une exécution convenable de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) au Sénégal.

Par ailleurs, l'Etat a, à travers le budget national, fait des efforts importants pour respecter les ratios de répartition des dépenses publiques retenues dans le DSRP, en vue de promouvoir un développement durable et favorable aux couches les plus démunies.

Dans le cadre du suivi de la mobilisation et de l'absorption, un dispositif est entrain d'être mis en place pour répondre aux contraintes majeures identifiées dans le suivi et l'exécution des projets et programmes au Sénégal notamment, la difficulté de dialogue entre les différents niveaux stratégique et opérationnel de conception et de mise en œuvre, l'absence de procédures de surveillance, l'insuffisance d'informations pour une bonne coordination des interventions. De manière spécifique, ce système permettra, entre autres un suivi régulier de l'exécution des projets et programmes, allant de l'idée de projet à la phase d'évaluation finale.

Avec la mise en place de ce Système, le Sénégal se donne les moyens d'accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté par la promotion de la transparence, l'augmentation de l'absorption des ressources. Le dispositif sera régulièrement mis à jour et dépend de l'engagement des différentes parties prenantes, notamment des ministères techniques.

En ce qui concerne les indicateurs de suivi, les résultats montrent une tendance favorable pour les indicateurs sociaux, notamment en terme de développement humain et d'accès aux services sociaux de base. Cette tendance sera renforcée si les mesures planifiées dans le budget 2004 et les investissements attendus sont réalisés et si les réformes des Finances publiques prévues par le Gouvernement sont mises en œuvre.

Dans cette optique, le renforcement des dispositifs et instruments de suivi et l'institutionnalisation de la participation pour assurer un engagement des différentes parties prenantes sont les principales lignes d'actions pour assurer une bonne mise en œuvre de la SRP pour les années à venir.

En ce qui le concerne, le Ministère de l'Economie et des Finances veillera à ce que les actions prioritaires inscrites dans les Plans d'Opération Sectoriel et Régional (POS et POR) et le DSRP soient prises en compte par le PTIP, notamment dans le budget de 2005, de manière à garantir une mise en œuvre effective et efficiente du DSRP.

Enfin, les activités de renforcement des capacités des ministères techniques, collectivités locales et services déconcentrés dans la formulation et le suivi des projets et programmes viendront compléter ces mesures pour permettre aux différents acteurs de jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Sénégal.

VIII : PLAN DE REALISATION DES RECOMMANDATIONS

DOMAINES	Recommandations	Mesures	Indicateurs de réalisation	Maitres d'œuvre	Périodes de réalisation	Coûts estimatifs
ORGANISATION / METHODES / FONCTIONNEMENT / RELATIONS / MOYENS	Mettre en place le comité de pilotage en prenant les actes réglementaires	1. <i>Elaboration et signature de l'acte réglementaire</i>	Actes réglementaires ministériels ad hoc signés	MEF	2 ^{er} Trimestre 2004	Sans objet
		2. <i>Convocation rapide de la 1^{ère} réunion du Comité interministériel et du comité de pilotage</i>				
	Nommer un correspondant technique du DSRP au sein de chaque grande administration du MEF	1. <i>Détermination des directions du MEF concernées</i>	Acte réglementaire ministériel ad hoc signé	MEF	2 ^{er} Trimestre 2004	Sans objet
		2. <i>Elaboration et signature de l'acte réglementaire ad hoc</i>				
	Mettre les POS et les POR en cohérence méthodologique avec le PTIP et le BCI	1. <i>Revue méthodologique des POS et des POR en comparaison avec le PTIP et le BCI</i>	Supports méthodologiques communs élaborés, validés et mis en place à tous les niveaux	MEF, Ministères techniques et Régions	2 ^{er} Trimestre 2004	Sans objet
		2. <i>Conception et mise en place de supports communs pour l'opérationnalisation des POS, POR, PTIP et BCI</i>				
DIMENSIONS INSTITUTIONNELLES SECTORIELLES	Renforcer les capacités techniques des Points focaux sectoriels en matière de gestion de programmes et projets de développement	<i>Organisation des formations de renforcement de capacité des Points focaux</i>	Pourcentage de Points focaux effectivement formés (par rapport à leur nombre total)	MEF et Ministères techniques	2 ^{er} Trimestre 2004	50 millions FCFA
		Opérationnaliser les actions des Programmes d'Opération sectoriels sous la forme de dossiers détaillés de projets de développement éligibles au PTIP	<i>Evaluation technique, validation et inscription des dossiers financiers au PTIP / BCI</i>	Pourcentage d'actions des POS effectivement traduites en dossiers de projet financiers (par rapport à leur nombre total)	MEF et Ministères techniques	2 ^{er} et 3 ^{ème} Trimestres 2004
	Suivre la progression de l'application de la matrice des mesures du DSRP	<i>Suivre et évaluer la matrice des mesures</i>	Disponibilité trimestrielle d'un tableau d'évaluation	MEF	Action continue	

DOMAINES	Recommandations	Mesures	Indicateurs de réalisation	Maitres d'œuvre	Périodes de réalisation	Coûts estimatifs
	Améliorer les conditions de travail et les systèmes d'intéressement financier des points focaux sectoriels	Détermination et mise en place d'un système de motivation des points focaux et des ressources financières adéquates	- % de PF effectivement dotés en ressources matérielles adéquates - % de PF effectivement pris en charge dans le système de motivation	MEF et Ministères techniques	2 ^{er} et 3 ^{ème} Trimestres 2004	
	Renforcer les appuis techniques et méthodologiques de la CSPLP aux organes sectoriels de pilotage et de suivi du DSRP	<p>1. Conception d'un système d'appui et d'assistance techniques et méthodologiques de la CSPLP aux PF et aux Comités sectoriels nouvellement créés</p> <p>2. Mise en œuvre des premières actions d'appui et d'assistance par la CSPLP</p>	% de PF bénéficiaires d'actions d'appui et d'assistance de la part de la CSPLP	MEF et Ministères techniques	2 ^{er} et 3 ^{ème} Trimestres 2004	Sans objet
DIMENSIONS INSTITUTIONNELLES REGIONALES	Opérationnaliser les actions des Programmes d'Opération Régionaux sous la forme de dossiers détaillés de projets de développement éligibles au PTIP	1. Conception et mise en place auprès des Régions d'un canevas détaillé de dossier-type de projet éligible au PTIP/BCI	% d'actions des POR effectivement traduites en dossiers de projet finançables (par rapport à leur nombre total)	MEF et Régions	2 ^{er} et 3 ^{ème} Trimestres 2004	1200 millions FCFA
		2. Elaboration des projets de dossiers de projets à partir des POR (sur la base du canevas)				
		3. Evaluation technique, validation et inscription des dossiers finançables au PTIP / BCI				
		4. Intégration des POS et POR dans le PTIP	Programmation effective des actions prioritaires dans le PTIP	MEF	2 ^{er} et 3 ^{ème} Trimestres 2004	

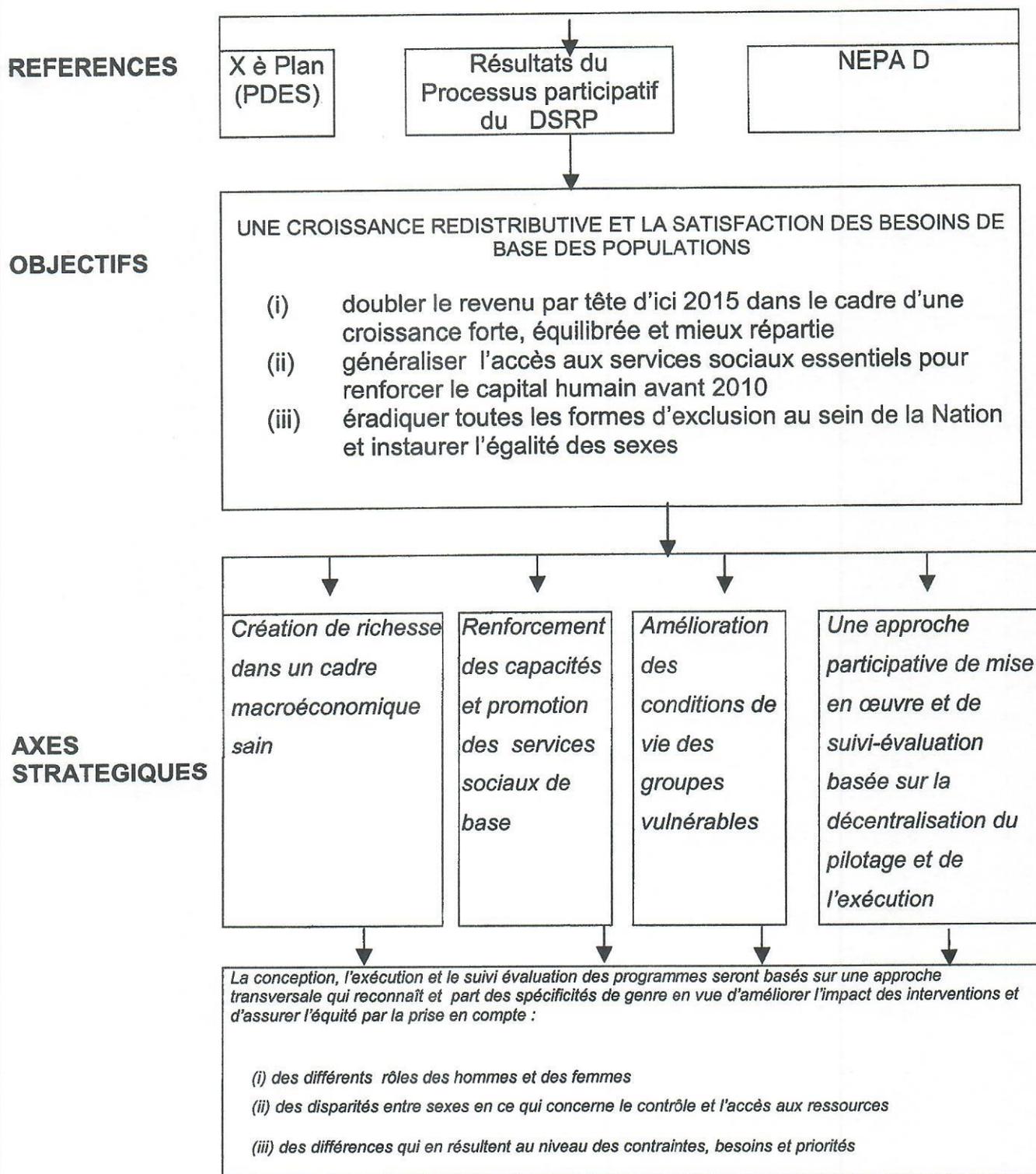
DOMAINES	Recommandations	Mesures	Indicateurs de réalisation	Maîtres d'œuvre	Périodes de réalisation	Coûts estimatifs					
SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI-EVALUATION	Mettre en place des moyens matériels et financiers suffisants pour assurer le bon fonctionnement des organes régionaux du DSRP	Détermination et mise en place d'un système de motivation des correspondants régionaux de la CSPLP et des ressources financières adéquates	- % de correspondants régionaux CSPLP dotés en ressources matérielles adéquates - % de correspondants régionaux CSPLP pris en charge dans le système de motivation	MEF et Régions	3 ^{ème} Trimestre 2004						
							1. Recrutement des experts	- Contrats d'experts signés	DPS	Janvier 2004	
							2. Elaboration de TDR des études	- TDR validés	OCV, DPS CSPLP	Avril - Juin 2004	
SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI-EVALUATION	Mettre en place le projet d'Observatoire sur les conditions de vie	3. Mobilisation et utilisation des ressources	- Démarrage des études	OCV	Mai 2004						
							1. Conception et validation participatives d'un modèle-type de rapport à fournir trimestriellement	Des rapports trimestriels d'activités effectivement publiés par chaque MT et chaque Région	MEF, MT et Régions	2 ^{ème} Trimestre 2004	Sans objet
							2. Mise en œuvre du système de rapport ainsi validé				
SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI-EVALUATION	Organiser un consensus autour d'une liste prioritaire d'indicateurs pour chacune des lignes d'actions de la MDM du DSRP	1. Rencontre des groupes de travail	- Validation de la liste restreinte d'indicateurs	MEF	Avril 2004						
							1. Elaboration des TDR des études nationales et régionales	- TDR validés	MEF		
							2. Réalisation d'études et élaboration d'outils de suivi évaluation (MCS, MCEG,...) aux niveaux national et régional	- Rapports des études	MEF		150 millions FCFA
SYSTEME D'INFORMATION DE SUIVI-EVALUATION	Appuyer la mise à jour des indicateurs aux niveaux national et régional	3. Elaboration de bases de données fédératrices nationales et régionales		MEF		100 millions FCFA					
							1. Evaluation des besoins d'appui et d'assistance des organisations de la SC	Nombre d'organisations de la SC effectivement bénéficiaires	MEF, MT, SC	3 ^{ème} Trimestre 2004	Sans objet
							2. Conception d'un système d'appui et d'assistance techniques et méthodologiques de la CSPLP aux organisations de la SC				
PLANIFICATION/ PROGRAMMATION DES ACTIONS	Mettre en place un dispositif d'appui direct aux organisations de la société civile et au secteur privé, impliquées dans la mise en œuvre du DSRP										

DOMAINES	Recommandations	Mesures	Indicateurs de réalisation	Maitres d'œuvre	Périodes de réalisation	Coûts estimatifs
MOBILISATION DES RESSOURCES AFFECTEES A LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	Mettre en place des mécanismes de concertation et d'arbitrage budgétaire destinant les ressources inscrites dans les LFR au financement des actions du PAP / DSRP	3. Mise en œuvre des premières actions d'appui et d'assistance par la CSPLP	d'assistance de la part de la CSPLP			
		1. Détermination des mécanismes d'arbitrage budgétaire ad hoc 2. Mise en œuvre des mécanismes de préparation et d'arbitrage budgétaire ad hoc	Mécanisme de Concertation mis en place	MEF	2 ^{er} Trimestre 2004	Sans objet
GESTION FINANCIERE DE LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	Promouvoir les initiatives locales pour lutter contre la pauvreté Mettre en place les CDMT et élaborer des budgets par objectif	1. Evaluation des expériences d'initiatives locales de lutte contre la pauvreté 2. Finalisation de l'étude sur la décentralisation du budget	Rapport de l'Etude et plan d'action disponible	MEF, Ministère Décentralisation et Régions	4 ^{ème} Trimestre 2004	
		1. Opérationnalisation des CDMT et élaboration des budgets publics par objectif 2. Suivi de la mise en œuvre des CDMT à tous les niveaux du dispositif budgétaire public	CDMT et budgets par objectifs généralisés dans tout le dispositif budgétaire public	MEF	1 ^{er} Trimestre 2004	Sans objet
COMMUNICATION	Harmoniser la nomenclature budgétaire de l'Etat et celle des collectivités locales pour une meilleure identification des rubriques budgétaires entrant dans la SRP Concevoir et lancer une stratégie de communication entre la CSPLP et l'ensemble des autres structures DSRP	1. Réalisation d'études de base sur les nomenclatures budgétaires de l'Etat et des collectivités locales 2. Mise en œuvre des résultats finals validés de l'étude de base	Rapport final d'étude effectivement mis en œuvre	MEF et Régions	2 ^{er} Trimestre 2004	50 millions FCFA
		Etude technique et financière pour la conception d'une stratégie de communication	Stratégie de communication mise en œuvre	MEF	3 ^{ème} Trimestre 2004	10 millions FCFA
	Appuyer la mise en place de l'Observatoire de la SC sur la Pauvreté	1. Evaluation des besoins d'appui pour la mise en place de l'Observatoire 2. Définition des modalités spécifiques d'appui pour la mise en place de l'Observatoire de la SC	Actions d'appui à la mise en place de l'Observatoire de la SC sur la Pauvreté	MEF, MT et SC	3 ^{ème} Trimestre 2004	Sans objet

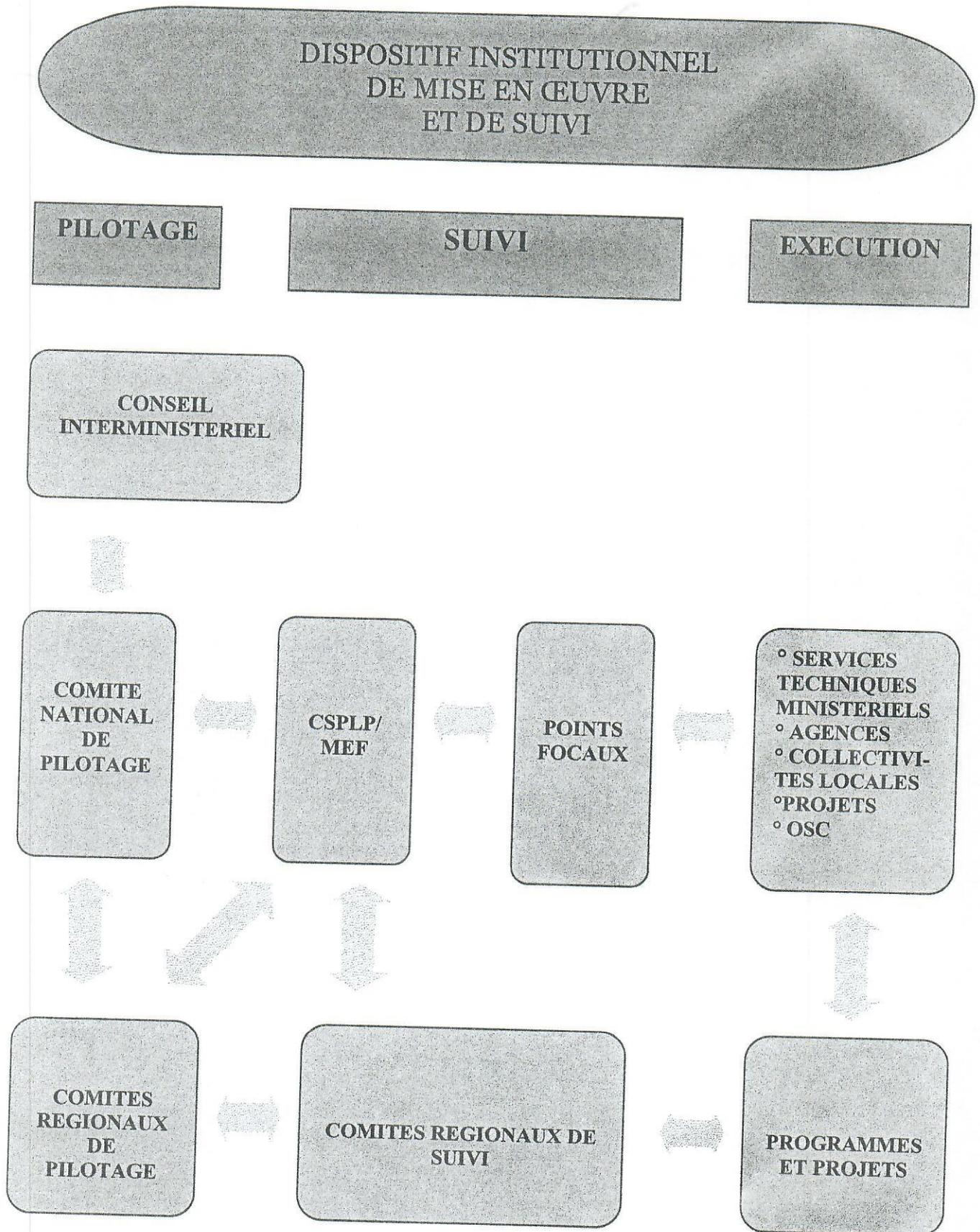
12 11 10

A N N E X E S

ANNEXE 1 : DSRP DU SENEGAL



ANNEXE 2 : SCHEMA N°1 : DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE



ANNEXE 3 : SCHEMA N° 2 : DISPOSITIF D'ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL

